

LE JOURNAL DU CONCOURS AGRICOLE NATIONAL DES

PRAIRIES FLEURIES

DANS LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX ET LES PARCS NATIONAUX

N°2 - JUILLET 2011 - GRATUIT

Partager les regards sur les prairies naturelles et l'agriculture

Sommaire



Le concours agricole national des prairies fleuries Page 2

Remise nationale des prix 2010 . . . Page 3

Plantes indicatrices Pages 4

Parole d'éleveurs lauréats du concours 2010 Page 5

Elevage et biodiversité Pages 6 et 7

Le concours 2011 : 25 territoires, 4 parcs nationaux, 21 parcs naturels régionaux . . . Pages 8 à 14

Ils ont participé aux jurys locaux . page 14

Interviews de partenaires Page 15

Ministères et ouverture européenne Page 16



ALPILLES • BALLONS DES VOSGES • BRENNE • CAMARGUE • CAPS ET MARAIS D'OPALE • CHARTREUSE
HAUT-JURA • HAUT-LANGUEDOC • LORRAINE • LUBERON • MASSIF DES BAUGES • MORVAN
NORMANDIE-MAINE • PILAT • PYRÉNÉES ARIÉGEOISES • PYRÉNÉES CATALANES • SCARPE-ESCAUT • QUEYRAS • VERCORS
VOLCANS D'Auvergne • VOSGES DU NORD • ECRINS • MERCANTOUR • PYRÉNÉES • PAYS DE TARENTAISE VANOISE

Concours organisé par

Avec le soutien de



Toutes les informations sur le concours sur www.prairiesfleuries.fr

Editorial

Lancé pour sa première édition au Salon international de l'agriculture en février 2010, le concours national d'excellence agri-écologique "prairies fleuries" est organisé par les Parcs naturels régionaux et les Parcs nationaux de France, avec les Chambres d'agriculture, la Fédération des syndicats d'AOP fromagères, les syndicats d'apiculture, l'Institut national de la recherche agronomique, la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux, la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, la Ligue pour la protection des oiseaux, avec le soutien de l'Etat, de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et des sociétés GRTgaz, RTE et Lyonnaise des Eaux.

Plus de 200 structures locales apportent par ailleurs leur soutien à l'organisation du concours dans les territoires : collectivités territoriales, établissements publics, services de l'Etat, associations de protection de la nature, organisations professionnelles agricoles, syndicats de produits agricoles, offices de tourisme...

Des prix récompensent les agriculteurs qui relèvent le défi du maintien de la richesse en espèces de leurs prairies de fauche ou de pâture.

Pour apprécier les qualités de la prairie, le concours se fonde sur des critères scientifiques et appropriables par tous : présence de plantes facilement reconnaissables, indicatrices d'un bon équilibre agri-écologique.

Le concours entend montrer que production et biodiversité peuvent se rejoindre. Il récompense le meilleur équilibre agri-écologique, décliné en qualités agronomiques, environnementales et paysagères, ou encore en qualité gustative des produits de l'élevage et de l'apiculture. Il crée du dialogue entre acteurs des territoires, sensibilise un ensemble d'acteurs du monde rural à la préservation de la biodiversité et permet de communiquer sur l'importance de l'élevage pour la préservation des prairies naturelles en France.

Pour sa seconde édition en 2011, le concours implique plus de 220 exploitations agricoles, réparties dans les territoires des 25 Parcs participants.



Jean-Louis JOSEPH
Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Jean-Pierre GIRAN
Président de Parcs nationaux de France

Philippe GIRARDIN
Président du comité d'organisation du concours 2011

Le comité national d'organisation du concours

Le comité national d'organisation, qui comprend l'ensemble des partenaires de l'opération, veille au suivi, notamment budgétaire, et à l'avancement du programme d'action 2011.

Il oriente les actions et valide l'ensemble des productions liées aux différentes actions.

La composition du comité reflète les partenariats noués, au niveau national mais aussi local.

En 2011, le comité est présidé par Philippe GIRARDIN, président de la commission biodiversité et gestion de l'espace de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, et président du PNR des Ballons des Vosges.

Le journal du concours agricole national des Prairies fleuries 2011

Rédaction : Bertrand Coffy, Claudine Lavorel (SEPAS -Terres des Savoie), Christine de Sainte Marie (INRA), Thierry Mougey (FPNRF), Véronique Boussou (PNF), Philippe Mestelan, Cyril Agreil (Scopela)

Réalisation : Nathalie Berger (PNF)

Mise en page et PAO : Nadège Jiguet (Atelier Confiture Maison)

Tirage : 20 000 exemplaires - Gratuit

Le concours

Règlement

Le concours concerne les prairies permanentes, situées en plaine ou en montagne, gérées par la fauche ou la pâture.

Le prix d'excellence agri-écologique récompense dans chaque catégorie, aux niveaux local et national, les exploitations dont les prairies présentent le meilleur équilibre entre production de fourrage de qualité et préservation de la biodiversité.

Qui peut être candidat ?

Le concours est ouvert aux agriculteurs en activité, situés dans le secteur retenu par chaque Parc.

Le choix de la parcelle candidate est de la responsabilité des exploitants. Les prairies doivent participer pleinement au fonctionnement fourrager des exploitations. Les agriculteurs peuvent présenter les parcelles de leur choix, qu'ils aient ou non souscrit la mesure agri-environnementale (MAE) "prairies fleuries" ou toute autre MAE.

Les quatre catégories de parcelles

■ **Prairies de fauche grasses** : prairies pour lesquelles le sol, le climat ou les pratiques favorisent un potentiel fourrager élevé (plus de 3 ou 4 tonnes de matière sèche par ha et par an), éventuellement pâturées.

■ **Prairies de fauche maigres** : prairies pour lesquelles le sol, le climat ou les pratiques limitent le potentiel fourrager (moins de 3 ou 4 tonnes de matière sèche par ha et par an), éventuellement pâturées.

■ **Prairies pâturées** : prairies à potentiel fourrager relativement élevé, exclusivement pâturées.

■ **Pelouses, landes pâturées** : surfaces herbagères hétérogènes, plus ou moins embroussaillées ou boisées, exclusivement pâturées.

Comment cela se passe ?

En deux étapes. D'abord, localement, un jury local composé par chaque Parc visite la parcelle en présence de l'exploitant ou d'un de ses représentants. La visite est organisée entre avril et septembre, à une date fixée suivant la précocité de la végétation. Le jury évalue la parcelle sur la base d'observations agri-écologiques et la présence de plantes indicatrices de qualité des prairies. Il désigne les exploitations sélectionnées pour concourir au niveau national.

Après la délibération de tous les jurys locaux, le jury national se réunit pour désigner, par vote, les exploitations lauréates du concours national.

Qu'est-ce qu'une prairie fleurie ?

A la différence des jachères fleuries, qui sont semées sur des terres non exploitées par les agriculteurs, les prairies fleuries sont des herbages naturellement riches en espèces destinés à la production de fourrage. La plupart des parcelles sont fauchées ou pâturées par le bétail. La biodiversité observée est donc naturelle et correspond à la richesse de la flore et de la faune régionale maintenue par les agriculteurs. Insectes, oiseaux, reptiles, mammifères... sont abondants dans ces milieux herbagers menacés par les changements de pratiques ou par l'abandon d'exploitation.

Des jurys d'experts

Les jurys locaux qui visitent chacune des parcelles sont constitués dans chaque Parc et ont une composition comprenant au moins trois "experts" représentant les trois domaines suivants :

- Agronomie, fourrages
- Botanique, phytosociologie
- Apiculture, entomologie, faune sauvage

Le jury national est constitué d'experts dans le domaine agricole et environnemental désignés parmi les membres du comité d'organisation national. Il se réunit en salle et désigne les gagnants sur la base des fiches de notation des parcelles établies par les jurys locaux.

Les débats entre les membres du jury sont publics et sont consignés. Les résultats sont proclamés à l'issue du vote du jury.

Le règlement complet du concours et les critères utilisés pour juger les prairies sont disponibles sur le site www.prairiesfleuries.fr

Contacts : Fédération des Parcs naturels régionaux de France : Thierry Mougey • tmougey@parcs-naturels-regionaux.fr

Parcs nationaux de France : Véronique Boussou • veronique.boussou@parcnational.fr

Du côté des collectivités. Exemple de la Région Provence Alpes Côte d'Azur

Intercommunalités, Départements et Régions sont nombreux à soutenir les Parcs dans la mise en oeuvre du concours. C'est le cas notamment en Provence Alpes Côte d'Azur, où la Région participe financièrement à l'animation du concours et à l'accompagnement des acteurs impliqués. Les actions réalisées dans le cadre du concours s'inscrivent dans les politiques régionales en faveur d'une agriculture durable, de la production de produits de qualité, de la mise en oeuvre de la Trame verte et bleue, etc..

En 2012, l'ensemble des Parcs de la région devraient participer ! Une mutualisation des moyens est opérée, qui se traduit au final par une remise des prix à l'occasion de la fête régionale des Parcs. Même si, à ce jour, le concours ne s'adresse pas à tous les éleveurs de la région, la dynamique engendrée permet une diffusion large de bonnes pratiques ! La vulgarisation grand public contribue également à sensibiliser plus largement à l'existence et à l'intérêt de la biodiversité agricole.

Remise des prix nationaux

Des prix sont attribués au niveau national parmi les gagnants dans les territoires de Parcs participants. La remise des prix nationaux aura lieu en fin d'année 2011 à Paris.

Les valeurs portées par le concours des prairies fleuries



■ **Paysages** : les prairies naturelles riches en espèces et leur environnement associé (haies, vergers, murets, cours d'eau, lisières...) enrichissent le paysage remarquable des Parcs.



■ **Ecologie** : le concept des prairies fleuries repose sur une méthode accessible à tous pour mesurer la biodiversité des prairies naturelles : l'observation de plantes indicatrices faciles à reconnaître !

■ **Agriculture** : le concours fait prendre conscience du rôle positif que jouent les agriculteurs dans la préservation des prairies naturelles et de leurs fonctions environnementales.



■ **Alimentation** : le goût des miels et des fromages dépend de la qualité des prairies. La richesse floristique des herbages soutient une production agricole de qualité, notamment la qualité organoleptique et nutritionnelle des fromages et des miels de terroir.



Une vraie reconnaissance pour les agriculteurs, acteurs et garants de la biodiversité

C'est à La Grande Arche de La Défense, siège du ministère de l'Ecologie, que s'est déroulée le 16 décembre 2010 la cérémonie officielle de remise des Prix du premier concours national des Prairies fleuries. Extraits de ces interventions.

Tous les partenaires du concours des Prairies fleuries se sont accordés à le dire : ce concours signe d'abord, et pour la première fois à l'échelle nationale, une double reconnaissance. Reconnaissance à la fois de la qualité des pratiques que les agriculteurs mettent en œuvre sur leurs prairies fleuries, et reconnaissance de la valeur même de ces espaces de biodiversité essentiels au regard de tous les autres services qu'ils rendent sur les territoires, sur les plans environnemental, écologique et patrimonial. Animateur de cette manifestation, le journaliste de France Inter Denis Cheissoux l'a rappelé en s'adressant à tous les éleveurs participants : "Par votre engagement, vous êtes les acteurs et les premiers garants de cette biodiversité et vous pouvez en être légitimement fiers".

Par sa qualité et sa réussite, l'initiative du concours des Prairies fleuries peut nourrir plus largement les réflexions portant sur la mise en œuvre adaptée aux territoires de la politique agro-environnementale, sur des dossiers majeurs tels que la révision de la stratégie nationale pour la biodiversité et la préparation de la future PAC. Les représentants des deux ministères partenaires du concours, Odile Gauthier, directrice de l'Eau et de la Biodiversité au ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, et Christophe Chassande, sous-directeur de la Biomasse et de l'Environnement au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, l'ont souligné lors de leurs interventions.

Complémentarité d'approches

Ce concours a représenté "un formidable terrain de rencontres et d'échanges" entre les représentants de différents métiers ou disciplines. Au sein des jurys locaux, agronomes, botanistes, apiculteurs ont exprimé leurs points de vue sur ce qu'est "une bonne prairie". Leurs approches, ils l'ont redit ici, se sont révélées complémentaires et très souvent concordantes. En matière de recherche scientifique, le concours ouvre des perspectives. Christine de Sainte Marie, agroéconomiste à l'INRA, l'a expliqué. "Si nous avons effectivement beaucoup travaillé sur la prairie cultivée, mono-spécifique, et en étant plutôt du côté de la valeur agricole, nous avions assez peu de connaissances à l'INRA sur les prairies fleuries", a-t-elle reconnu. "Ces milieux complexes, riches en espèces ont posé un tas de questions à la recherche, relatives à la notion de valeur agri-écologique. Le premier enseignement que l'on peut tirer de ce concours est d'avoir été capables d'établir des critères simples (4 fleurs indicatrices) pour observer cet équilibre agri-écologique. Pour la recherche, il va s'agir maintenant de pouvoir l'expliquer scientifiquement et objectivement".

Un concours mobilisateur

Ce premier concours national a été mobilisateur. Au nom de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), Gilles Abry a insisté sur ce point. "Nous avons pu constater localement une vraie motivation de la part des agriculteurs et un engagement fort des Parcs naturels. Cette complémentarité est

nécessaire, comme elle l'est tout autant avec les autres organisations professionnelles. (...) Le soutien aux prairies fleuries est primordial pour l'avenir. Elles constituent une richesse pour maintenir l'agriculture sur les territoires, qui est l'activité économique souvent la plus importante dans nos petites communes rurales. On a pu le vérifier lors de ce concours : des jeunes agriculteurs, récemment installés ou en cours d'installation, y ont participé, et l'un d'entre eux est d'ailleurs l'un de nos lauréats nationaux". (Lire en page 5).

Une nécessaire alliance entre biodiversité, paysages et activités humaines

Représentant Jean-Pierre Giran, président de Parcs nationaux de France (PNF), Jean-Marie Petit, directeur, a insisté lui aussi sur cette dimension partenariale. "Cinq parcs nationaux, de moyenne montagne et de montagne, ont été porteurs de cette démarche, aux côtés de 13 Parcs naturels régionaux. (...) Ce concours témoigne de l'alliance entre la biodiversité, les paysages et les activités humaines, alliance qui est reconnue dans les principes fondamentaux des parcs nationaux élaborés il y a maintenant cinq ans", a-t-il souligné.

Directeur général de GRTgaz, partenaire industriel du concours, Philippe Boucly, a souligné la satisfaction de sa société d'être pleinement partie prenante de ce concours. "10 % de notre

réseau, soit 3 000 kilomètres de canalisations se situent dans les Parcs régionaux, et nous sommes présents dans une vingtaine de Parcs régionaux et nationaux. Avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, GRTgaz a signé il y a quelques mois une convention de partenariat, marquant ainsi notre volonté de nous entourer des meilleures compétences pour faire progresser nos pratiques en faveur de la préservation de la biodiversité. Plusieurs actions ont été inscrites dans le cadre de ce partenariat, dont ce concours national des Prairies fleuries. Je me réjouis de la réussite de cette opération qui est emblématique de la nécessaire articulation entre les activités humaines et le respect de la nature. Ce concours révèle que cette articulation est à la fois souhaitée par les agriculteurs et possible s'agissant des activités agricoles. Notre conviction, c'est qu'il en est de même pour les activités de GRTgaz : si elles sont bien menées, nos activités peuvent également être respectueuses de la nature et favorables au maintien, voire même au développement de la biodiversité, et plus généralement contribuer au bon fonctionnement de notre environnement, qu'il soit naturel, économique ou social. C'est en tout cas le sens de notre engagement en faveur du développement durable et bien sûr celui de notre soutien à ce concours".

Un hommage appuyé au savoir-faire des éleveurs

"J'espère que l'année prochaine tous nos Parcs participeront à ce très beau concours", a souligné Jean-Louis Joseph, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Tout en mentionnant, comme Jean-Pierre Giran, la possibilité d'un futur concours de dimension européenne "parce que la biodiversité dépasse évidemment les frontières".

"Le concours a permis de mettre en valeur des gens très discrets qui ont l'amour de leur travail"

Il a salué avec sincérité le savoir-faire des éleveurs dans la conciliation de leurs propres impératifs de production et le maintien de la biodiversité. "Je suis admiratif de ce qui se fait dans nos Parcs et de cette passion qui anime les agriculteurs (...). Le concours a permis de mettre en valeur des gens qui font rarement parler d'eux, des gens très discrets qui ont l'amour de leur travail".



À l'issue de cette cérémonie, une "photo de famille" s'imposait, mettant à l'honneur tous les éleveurs finalistes présents aux côtés de Gilles Abry (éleveur, Assemblée des Chambres d'Agriculture), président du jury 2010, Philippe Boucly (GRTgaz), Sébastien Prin (Crédit Mutuel) et Christophe Chassande (Ministère de l'Agriculture)...

Mission passionnante mais délicate : élire les 3 prairies lauréates

La finale de ce premier concours agricole national des Prairies fleuries a permis de désigner un grand lauréat national dans chaque catégorie du concours, "prairie de fauche maigre", "prairie de fauche grasse" et "pâtûre". Sur les 207 exploitations au total ayant été candidates en 2010 dans les territoires des 18 Parcs participants, le travail précédemment accompli par les jurys locaux a permis d'en retenir 31 pour participer à la finale nationale. Le jury national, réuni le 15 décembre 2010 à Paris, a attribué les 3 prix en se basant sur l'expression de l'équilibre constaté entre valeur agricole et écologique.

Les gagnants des parcs, participants au concours national en 2010

- PNR des Ballons des Vosges : Earl du Surcenord - bovin lait
- PNR de la Brenne : A. Pellerin - ovin et équin
- PNR de Camargue : Françoise Peytavin ; Gilbert Arnaud et Charles de Gourcuff, AOC viande de taureau de Camargue
- PNR de Chartreuse : Alain et Michèle Cartannaz - bovin lait
- PNR du Haut Jura : Rémy Cordier ; Bernard Salvi - AOC gruyère de Comté (Bio) - prix fauche grasse
- PNR de Lorraine : Gaec Saint Michel ; Gaec des Crochets - bovin allaitant
- PNR du Massif des Bauges : Gaec du Sierroz ; Pascal Francoz - AOC Tome des Bauges - prix pâtûre
- PNR du Morvan : Pascal Verne ; Pascal Fichot - bovin allaitant
- PNR du Pilat - Noël Tardy, bovin lait (Bio)
- PNR des Pyrénées Catalanes : Jean-Claude Calvet, bovin lait ; Jean Pierre et Françoise Guidel Bataille - fromages fermier (brebis)
- PNR du Vercors : Henri Chabert ; Ferme de la cime du mas - AOC Bleu du Vercors-Sassenage
- PNR des Volcans d'Auvergne : Ferme de la clef des champs Gaec Clavel - AOC Saint Nectaire
- PNR des Vosges du Nord : Gaec Kleinophe - bovin lait
- PN des Cévennes : Bernard et Françoise Molherac-AOC Pélardon ; Annie Lashernes, Agneaux "Les Bergers de l'Aigoual"
- PN des Écrins : Jean Michel Juge - génisse ; Marie Cécile Faure - brebis et génisse
- PN du Mercantour : Daniel Ferran - Bovin allaitant ; Alfred Tardy - fromages fermiers (vache)
- PN des Pyrénées : Danièle Broueil-Nogue ; Denis Laporte - AOC Barèges-Gavarnie - prix fauche maigre
- PN de la Vanoise : Gaec du grand châtelard - AOC Beaufort ; Raymond Pautas, ovin allaitant



concours agricole national des prairies fleuries

dans les Parcs naturels régionaux et les Parcs nationaux

Edition 2011

Méthode pour identifier les prairies fleuries :
observer au moins 4 plantes indicatrices parmi la liste !

Tendance prairies humides ou fraîches

Tendance pelouses



Narcisses et jonquilles



Silènes



Campanules



Centaurées
et serratules



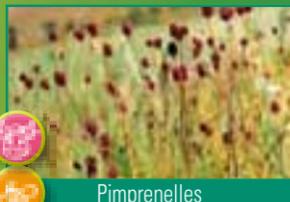
Lins



Thyms, serpolets,
sarrettes et lavandes



Laïches, luzules, joncs et scirpes



Pimprenelles
et sanguisorbes



Trèfles



Achillées



Sainfoins



Astragales, hippocrépis
et coronilles



Populage des marais



Liondents, épervières
et crépis



Lotiers



Knauties, scabieuses
et succisès



Sauges



Orchidées et œillets



Renouée bistorte



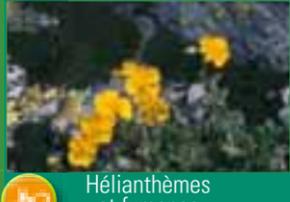
Oseille et petite oseille



Grande marguerite



Salsifis et
scorsonères



Hélianthèmes
et fumanas



Arnica



Saxifrage granulée



Gesses, vesces
et luzernes



Geranium des bois
ou brun



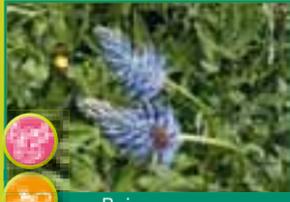
Gaillet jaune ou vrai



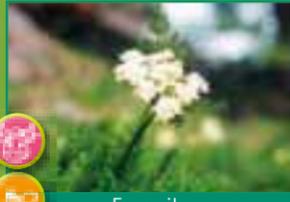
Anthyllides ou vulnéraires



Polygales



Raiponces



Fenouils



Genêts gazonnants



Rhinanthes



Limoniums ou saladelles



Chlores et
petites centaurées



Plantes réputées pour leur valeur aromatique ou pour la santé du bétail



Plantes réputées de bonne valeur pour l'apiculture (pollen ou nectar)

www.prairiesfleuries.fr

ALPILLES • BALLONS DES VOSGES • BRENNE • CAMARGUE • CAPS ET MARAIS D'OPALE • CHARTREUSE
HAUT-JURA • HAUT-LANUEDOC • LORRAINE • LUBERON • MASSIF DES BAUGES • MORVAN
NORMANDIE-MAINE • PILAT • PYRÉNÉES ARIÉGEAISES • PYRÉNÉES CATALANES • SCARPE-ESCAUT • QUEYRAS • VERCORS
VOLCANS D'Auvergne • VOSGES DU NORD • ECRINS • MERCANTOUR • PYRÉNÉES • PAYS DE TARENTAISE VANOISE

Concours organisé par

Avec le soutien de



Catégorie "Prairie de fauche maigre"

Denis Laporte, éleveur ovin viande en AOP Barèges Gavarnie, Parc national des Pyrénées.

Tirer le meilleur parti de ce que nous offre notre territoire

Installé à Viella, tout petit village du canton de Luz Saint-Sauveur, dans le département des Hautes-Pyrénées, Denis Laporte est éleveur ovin viande en AOP Barèges Gavarnie. Un lauréat national qui exerce son métier au cœur du beau Pays Toy.

Denis Laporte, parlez-nous de votre exploitation...

Je suis exploitant en individuel, installé depuis un peu plus de deux ans maintenant. Je suis en élevage ovin viande, en AOP Barèges Gavarnie, la première appellation de viande ovine à avoir été reconnue en France et en Europe. C'était en 2003. Son nom fait référence à deux villages du canton, Barèges et Gavarnie, et à la seule race autorisée, la barégeoise. Notre appellation concerne de la viande ovine adulte, brebis et doublons, c'est-à-dire mâles castrés de 2 ans. Nous sommes 16 éleveurs dans l'appellation et nous commercialisons entre 600 et 700 carcasses par an.

Quel rôle assure votre parcelle dans votre système d'exploitation ?

Cette parcelle se situe dans le canton, mais sur la commune de Sers, à peu près à 10 km du siège d'exploitation. Elle est à une altitude de 1 300

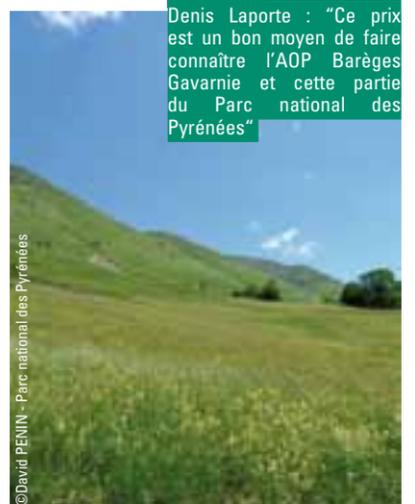
mètres et sa surface est d'environ 3 hectares. Elle est indispensable pour mon exploitation car elle joue un rôle très important pour la production d'un foin qui est de très bonne qualité et elle offre aussi une très bonne seconde coupe. Avec un peu d'irrigation quand même. Ce n'est pas ma parcelle la plus productive mais elle n'en est pas loin. Cette prairie joue aussi le rôle d'étape, à la montée et à la descente des estives. C'est qu'on appelle chez nous les zones intermédiaires, où l'on met les brebis à l'automne et au printemps, entre la période où l'on reste en bergerie l'hiver et la période où l'on part en estive. C'est d'ailleurs l'une des clauses du cahier des charges de l'AOP Barèges Gavarnie pour avoir une production de viande de qualité. Cette prairie est pour moi l'une des plus faciles à travailler puisque c'est la seule que je fauche au tracteur, le reste est tout en fauche pédestre. Elle comporte néanmoins trois types de sol : une partie de bonne prairie, une autre plus humide et une troisième plus sèche.

Quel est le mode de conduite de cette parcelle ?

À part les moyens de travail qui ont heureusement évolué, mon mode de conduite est totalement identique à celui pratiqué par mes parents et existant depuis des décennies. Je réalise un apport de fumier ovine, à raison de 8,5 tonnes par hectare, mais avec ce souci de limiter l'azote car je veille à ne pas intensifier la parcelle pour garder une bonne valeur alimentaire. Je préfère garder un peu moins de rendement et avoir une bonne prairie, qui m'offre une bonne qualité pour les produits, en cohérence avec notre AOP. Je suis sur un système d'herbe qui ne me coûte pas très cher puisque je suis autonome en fourrage à 100 % pour l'alimentation de mon troupeau à base de foin et de regain. Il y a uniquement un peu d'achat d'aliments complémentaires pour la production d'agneaux. Mon objectif est de limiter les charges et de tirer le meilleur parti de ce que nous offre notre territoire.



Denis Laporte : "Ce prix est un bon moyen de faire connaître l'AOP Barèges Gavarnie et cette partie du Parc national des Pyrénées"



Prairie typiquement de fauche collinéenne, représentative de la vallée. Eleveur engagé en MAE Prairie fleurie.



"Les agriculteurs ont les mêmes préoccupations que les consommateurs, nous ne sommes pas des saccageurs de nature", souligne Bernard Salvi.

Catégorie "Prairie de fauche grasse"

Bernard Salvi, producteur de lait à Comté bio (AOP), Parc naturel régional du Haut-Jura

Un prix collectivement valorisant

Dans le Haut-Jura, si vous passez par Chapelle-des-Bois, Bellefontaine n'est pas loin... C'est sur cette commune que se trouve la prairie lauréate de Bernard Salvi, éleveur laitier et passionné de flore. Les fleurs et les fromages jurassiens, ça va évidemment ensemble !

Bernard Salvi, quelques mots sur votre exploitation et la parcelle distinguée...

Je suis éleveur laitier, installé en individuel depuis 1988 à Chapelle-des-Bois, dans le Doubs, avec un troupeau de 26 vaches laitières de race montbéliarde. Je suis en production de comté, morbier et raclette, et en bio. Donc avec cahiers des charges d'appellation et AB. Notre coopérative de Chapelle-des-Bois a fait le choix du bio dès 1976. Ma parcelle se situe à Bellefontaine, commune toute proche, du Jura. Elle est à 500 mètres de mon exploitation. Elle est dédiée à un tiers en prairie de pâturage, et aux deux autres tiers en prairie de fauche, et à l'automne pour les regains. À l'intérieur, il y a des arbres, des murgers, des églantiers, des pierrets, et même une ancienne cabane de douanier car nous sommes près de la frontière suisse... Cette parcelle est bien accessible, elle apporte du bien-être au troupeau mais, compte tenu des éléments naturels et paysagers, de sa pente et de ses sols variés, elle est assez difficile à travailler pour moi, il faut faire des détours... J'y réalise simplement des apports organiques, fumier et purin de vache, tous les deux ans.

Ce qui la distingue particulièrement, c'est sa richesse floristique qui contribue à la typicité des fromages de notre coopérative, et sa beauté paysagère. Le jury y a comptabilisé quelque 70 espèces de fleurs et plantes. Cette parcelle est

essentielle dans la constitution de mon stock de foin, et pour la pâture d'automne des vaches laitières.

Quelle satisfaction retirez-vous d'avoir reçu ce prix national ?

Au-delà du plaisir personnel à recevoir un "prix", ma satisfaction va davantage à ce que ce concours permet de dire : les agriculteurs ont les mêmes préoccupations que les consommateurs, nous ne sommes pas des saccageurs de nature, nous aimons aussi apprécier le milieu dans lequel on vit et nous avons la préoccupation de conserver les choses qu'on a toujours connues. Ce concours est également intéressant parce que, lors de la visite du jury, ce sont des personnes extérieures au métier directement de l'agriculture qui sont aussi venues voir nos prairies. Je veux souligner également que sans les MAE, qui sont un élément de notre revenu, nous ne pourrions tout simplement plus continuer à travailler comme nous le faisons. Je suis heureux de ce prix national car il permet une vraie reconnaissance, il est collectivement valorisant pour notre coopérative, ses 9 sociétaires, et notre commune. Je précise que nous avons été deux sociétaires de la coopérative à être arrivés en finale de ce concours. Avec moi, à Paris, il y avait Rémi Cordier, un collègue et ami dont l'exploitation possède tout à fait les mêmes caractéristiques que la mienne.



Grande richesse floristique et paysagère. Qualités qui participent à l'ancrage territorial des fromages AOP jurassiens. Eleveur engagé en MAE Prairie fleurie.

Catégorie "Pâturage"

Pascal Francoz, éleveur laitier en AOC tome des Bauges, Parc naturel régional du Massif des Bauges

J'ai toujours valorisé l'herbe dans mon système AOC

Les producteurs de tome des Bauges peuvent être fiers. La seule tomme de France en AOC a un lauréat national dans la catégorie "pâturage". Il s'agit de Pascal Francoz, de Saint-Offenge-Dessous, village de Savoie, au-dessus d'Aix-les-Bains.

Pascal Francoz, vous êtes éleveur en Savoie. Où se situe exactement votre exploitation ?

Je suis éleveur laitier sur la commune de Saint-Offenge-Dessous qui se situe dans le PNR du massif des Bauges, à 15 kilomètres au-dessus d'Aix-les-Bains. Mon lait est transformé à la coopérative de Trévignin, en AOC tome des Bauges. Mon exploitation, c'est 65 hectares, dont 20 hectares d'alpages situés à Arith-en-Bauges, pour les génisses.

A Saint-Offenge-Dessous, donc en bas, il y a donc cette prairie de pâturage distinguée par ce prix national ?

Oui, il s'agit en fait d'un parc de nuit : mes vaches ressortent après la traite du soir et je les emmène sur cette parcelle qui se situe à 100 mètres de l'exploitation. C'est la parcelle la plus haute de la commune exploitée par des vaches laitières, à 800 mètres d'altitude. Sur cette parcelle, il y a beaucoup de fleurs différentes, orchidées, salsifis, marguerites, il y a beaucoup de trèfle, du lotier et bien d'autres espèces appétentes. Au départ, je ne croyais pas beaucoup à la diversité de la flore qu'il pouvait y avoir sur mon exploitation mais quand j'ai refait le tour de mes parcelles avec les notions qu'on m'avait données, je me suis aperçu que 75

à 80 % de mon exploitation aurait pu être engagé en prairies fleuries. Mes prairies sont homogènes mais c'est aussi dû à mon mode de travail : j'ai toujours valorisé l'herbe dans mon système AOC et voulu avant tout réduire les coûts, afin de donner une herbe de qualité à mon troupeau pour diminuer les frais de concentrés. Actuellement, je travaille à un peu moins de 1 000 kg de concentrés par vache laitière et par an, pour une moyenne de 5 500 litres de lait. Je me situe donc très bien, et j'ai la satisfaction d'avoir des vaches qui valorisent bien l'herbe et qui sont en excellente santé.

Quel est le fonctionnement sur cette pâture ?

Sur cette parcelle de 2 hectares environ, je travaille par étages. C'est une parcelle qui va en montant. Le bas est pâturé au gazon court, et le sommet, à l'herbe plus appétente, est pâturé au fil. De cette manière, je gère bien la consommation de mon troupeau. Cette prairie est entourée de bois et j'apporte un grand soin à la tenir en état. C'est une satisfaction aussi pour les promeneurs, il y a une jolie prairie, il y a des vaches qui y pâturent le soir et il y a en plus une très belle vue sur le lac du Bourget.

Ce prix est une belle récompense pour toutes ces raisons. C'est une reconnaissance de ce

qu'apporte le travail réalisé par les hommes grâce à l'AOC tome des Bauges et au Parc. Et il ne faut pas oublier que la santé humaine est liée aussi à nos modes de fonctionnement. Donc en privilégiant l'herbe, je pense qu'on privilégie la santé de nos animaux, donc la santé humaine qui, pour moi, est très importante aujourd'hui. C'est pour cela que je poursuivrai ma démarche et que j'essaierai de la transmettre.



Prairie jouant un rôle certain pour la qualité paysagère et l'entretien de l'espace dans un contexte d'avancée de l'enrichissement des pentes autour du village.



© C. Agreil / Scopela

Equilibre entre valeurs agricole et écologique dans les prairies fleuries

Cet article analyse les principaux résultats techniques de la première édition (2010) du concours agricole national des Prairies fleuries. Il se base sur les données recueillies dans les fiches de notation de chaque exploitation engagée par les jurys locaux.

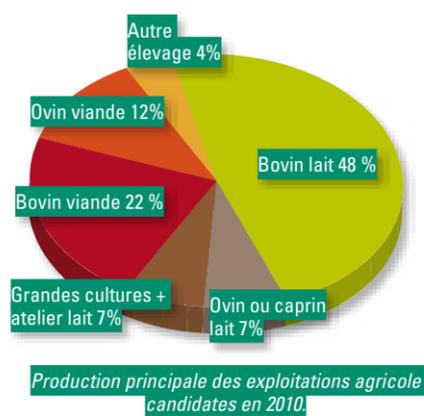
Les prairies permanentes représentent des surfaces fourragères importantes pour beaucoup d'exploitations d'élevage. Dans une gamme de pratiques agricoles "extensives" variées en fonction des systèmes de production et de conditions pédo-climatiques, certaines sont riches en espèces : ce sont les prairies fleuries. Leur exploitation doit être envisagée de façon différente de celle des prairies intensives ou cultivées, dans la mesure où leur grande diversité d'espèces est source de qualités pour l'élevage et que les pratiques agricoles doivent permettre leur renouvellement naturel.

Place des prairies fleuries dans les exploitations

Le concept des "prairies fleuries" désigne l'ensemble des surfaces herbagères riches en espèces. Il recouvre une grande diversité de contextes biogéographiques et d'écosystèmes : prairies de fauches mésophiles, de pelouses sèches ou acides, landes et parcours hétérogènes, pâturages semi-boisés, prairies humides, tourbières, prairies de fauche d'altitude, etc. Ces végétations sont liées à des pratiques agricoles de pâture ou de fauche dites "extensives", qui respectent les règles du maintien des espèces à long terme.

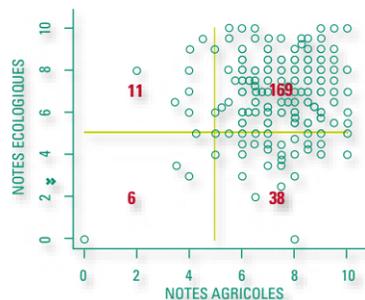
Si 80% des éleveurs du concours 2010 disent que leur système fourrager repose majoritairement sur les prairies fleuries, près de la moitié des exploitations n'en cultivent pas moins des prairies temporaires ou des cultures. Les fourrages issus des parcelles de prairies fleuries visitées par les jurys (distribués ou pâturés) sont destinés à la production de lait (42%), de viande (38%) et au troupeau de renouvellement (20%). Que ce soit des surfaces stratégiques ou des surfaces marginales les prairies fleuries ont une place variée dans les systèmes de production en fonction des exploitations. Leur qualité et leur faible coût de production leur permet en effet de trouver une place dans de nombreux systèmes d'élevage.

Les exploitations, très diverses, sont majoritairement laitières (63%) et bovines (70%). Elles sont situées dans 70% des cas en montagne (au-dessus de 700m). Près de 80% des exploitations sont engagées dans une démarche collective de qualité : Appellation d'Origine Contrôlée pour les fromages au lait cru, Agriculture Biologique pour le Lait ou la viande ou d'autres démarches locales, dont la "marque Parc" attribuée sur la viande ou les produits fermiers dans certains parcs naturels régionaux. La SAU moyenne des exploitations est de 100 ha. Un quart exploite de grandes surfaces (plus de 150 ha, notamment les estives, alpages, parcours) et à l'opposé un autre quart sont de petites exploitations (< 50ha), voire très petites exploitations pour certaines. Le chargement moyen des exploitations participantes est de 1 UGB/ha (nombre d'animaux par rapport à la surface), mais près de 20% des exploitations ont un chargement supérieur à 1,4 UGB/ha.



Les prairies fleuries ont une valeur agricole méconnue, mais bien réelle

Les prairies fleuries souffrent d'une mauvaise image dans l'agriculture. Elles ont une productivité plus modeste et ne peuvent pas concurrencer les quantités récoltées sur les prairies plus intensifiées. Leurs plantes à fleurs sont souvent considérées à tort comme "des mauvaises herbes", c'est à dire qui ne peuvent à elles seules nourrir le bétail. Pourtant le concours des prairies fleuries 2010 a montré que les jurys locaux ont considéré que 92% des prairies fleuries visitées ont une bonne valeur agricole.



Répartition des parcelles selon les notes agricole et écologique attribuées par les jurys locaux. Les experts sont souvent tombés d'accord : la qualité écologique et agricole peut se rejoindre dans ce type de surfaces.

Quelles propriétés agricoles étonnantes ont reconnues les jurys à ces véritables mélanges fourragers que sont ces prairies fleuries ? Il est très fréquent que les prairies les mieux notées par les jurys d'un point de vue agricole ont un grand nombre d'espèces floristiques (40 à 60). Ce type de situation correspond en fait souvent à des prairies mésophiles (moyennes), sur des sols relativement fertiles, qui présentent un équilibre de flore entre graminées et dicotylédones remarquable.

Si les prairies fleuries ont une productivité très variable et souvent jugée bonne selon les références régionales (1 à 7 tonnes de matière sèche par hectare et par an), elles sont surtout connues et appréciées des éleveurs pour leur souplesse d'exploitation et pour leur valeur alimentaire. Elles apportent de plus un fourrage équilibré pour les rations, car elles contiennent des fibres de grande taille, ce qui amène les animaux à sécréter plus de salive, une substance qui joue un rôle de tampon dans le milieu ruminal. Cela évite par exemple des déséquilibres comme l'acidose ou les boitements souvent observés chez les vaches laitières. On sait également que les plantes à fleurs sont riches en composés aromatiques comme les terpènes (ce qui n'est pas le cas des graminées) et jouent un rôle clé en termes de qualité sensorielle, et nutritionnelle des fromages et sans doute sur la santé des veaux ou agneaux dans les systèmes allaitants.



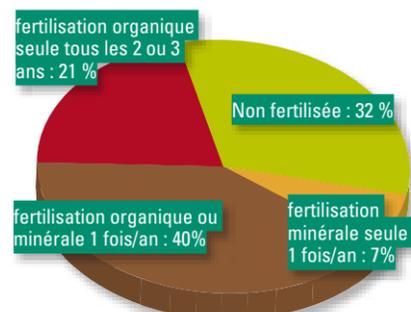
© PNR Ballon des Vosges

Productivité et biodiversité peuvent se rejoindre !

Une grande diversité de pratiques agricoles associées

On constate qu'il existe une très grande diversité de pratiques agricoles "extensives" pour exploiter les parcelles engagées dans le concours. Ceci aussi bien à l'échelle de chaque territoire de Parc qu'à l'échelle nationale et indépendamment de l'altitude des parcelles.

70% des prairies de fauche présentées au concours sont généralement utilisées avec 1 coupe par an ; 25% produisent du regain et 5% passent régulièrement à 3 coupes. Les périodes de fauche et des regains varient d'une année sur l'autre aux grés des aléas climatiques ou de leur place dans le planning de fauche. 85% des prairies de fauche sont pâturées, généralement 1 fois après la dernière coupe ou dans une moindre mesure plus fréquemment (2 ou 3 passages, déprimage de printemps, pâturage continu ou hivernal). Les pratiques de pâturage sur les prairies fleuries varient suivant leur productivité, leur saisonnalité et leur place dans le système d'exploitation. Du pâturage continu extensif ovin à la conduite au fil de bovins laitiers proche du système d'exploitation, toute une gamme de pratiques est mise en œuvre suivant les exploitations. Les pratiques de fertilisation n'échappent pas à cette diversité de pratique : 63% des parcelles engagées sont fertilisées régulièrement, y compris 28% des pâturages. L'épandage des lisiers (55%), composts ou fumiers issus de la ferme est réalisé généralement 1 fois par an ou tous les 2 ans à des doses variables. La fertilisation minérale est moins pratiquée (25% des parcelles fertilisées), sauf dans les élevages qui valorisent les engrais de ferme sur les cultures ou les prairies temporaires. L'irrigation par submersion apporte aussi une fertilisation dans certaines régions.



Pratiques de fertilisation habituelle des prairies fleuries engagées dans le concours.

Le concours est un moteur pour l'agro-écologie

Le concours national des prairies fleuries organisé en 2010 avec 207 éleveurs dans 18 Parcs a permis d'aborder la notion d'équilibre "agro-écologique" sur une large gamme de milieux et de contexte agricole. Il a montré que les prairies de fauche et les pâturages permanents peuvent avoir une bonne valeur d'usage pour les éleveurs et leurs troupeaux tout en constituant des habitats semi-naturels de grande qualité. Les agriculteurs et les membres des jurys ont généralement apprécié ces rencontres sur le terrain et cette méthode des fleurs indicatrices pour changer de regard sur leurs prairies. Ils ont apprécié le principe du concours, qui permet d'aborder la biodiversité à la fois comme une ressource et comme une production agricole.

Philippe Mestelan, Cyril Agreil, Gérard Guerin (SCOPELA), Danièle Magda (INRA Toulouse), Christine de Sainte Marie (INRA Agroparistech)

Sylvain Plantureux, Bernard Amiaud (INRA Nancy-Colmar/ENSAIA)

Des miels issus des prairies fleuries

L'analyse pollinique (réalisée par le CETAM Lorraine en 2010) des miels issus de ruches installées à proximité des prairies fleuries confirme la grande diversité des plantes visitées par les abeilles. Ces miels sont clairement "toutes fleurs" et aucun groupe d'espèce n'est dominant. Les fleurs d'arbres ou d'arbustes issues de l'environnement de la parcelle (châtaignier, tilleul, bourdaine, acacias, saules, aubépines, ronces, cornouillers, pruniers, fruitiers) contribuent à la vie de la ruche au côté des plantes à fleurs (légumineuses, myosotis, centaurées, ombellifères, pissenlits, lamiacées, knauties, campanules, géranium, chardons etc). Certaines plantes sont visitées uniquement pour le pollen (nourriture du couvain), comme les hélianthèmes, les poacées (graminées), les spirées, les plantains etc. D'innombrables plantes contribuent à l'alimentation des abeilles. On a dénombré plus de 250 espèces floristiques qui entrent dans le cycle de vie des abeilles dans le Parc du Massif des Bauges !



Les fleurs de sainfoin attirent les abeilles, de même qu'une très grande diversité de plantes

Critères de notation des parcelles

Le jury face à l'équilibre agri-écologique des prairies fleuries

Trois catégories de prairies fleuries ont été visitées par les jurys locaux : les prairies de fauche grasse et maigres et les pâturages. La notion d'équilibre agri-écologique a pris tout son sens au moment des discussions des jurys. 80% des parcelles visitées ont obtenu à la fois une bonne valeur agricole et une bonne valeur écologique. Un consensus entre agronomes et naturalistes a été systématiquement obtenu pour désigner les meilleures parcelles, dans le cadre des critères recherchés par le concours.

Pour évaluer l'équilibre agri-écologique, les jurys de chaque territoire de Parc ont observé la composition botanique de chaque parcelle engagée dans le concours. Les agronomes, naturalistes et apiculteurs ont partagé leurs observations et leurs expertises en présence des éleveurs. La valeur agri-écologique de la parcelle est estimée en attribuant des notes aux propriétés agricoles et écologiques décrites dans la suite de notre propos.

Valeur agricole des prairies fleuries

Productivité rapportée aux conditions pédoclimatiques

Cette propriété est importante puisqu'elle permet de juger de la capacité de la prairie à produire de la biomasse, c'est-à-dire à contribuer aux stocks fourragers, ou à la ressource disponible pour le pâturage. L'estimation de la productivité doit être relativisée en fonction des conditions pédoclimatiques de la parcelle.

Souplesse d'exploitation

Une prairie souple est une prairie qui peut être exploitée (par la fauche ou par le pâturage) à des dates variables sans pour autant pénaliser son rendement, sa valeur nutritive ou son appétence. Elle est souvent bien notée pour les prairies de fauche, qui sont généralement riches en graminées et en légumineuses diverses. Lors d'épisodes météo défavorables, les prairies souples d'exploitation peuvent être fauchées 10 à 20 jours plus tard sans que leur valeur nutritive ne diminue drastiquement. D'autres prairies sont souples d'exploitation car elles peuvent être pâturées en contre saison (été ou hiver), on parle d'une utilisation en "report sur pied", car elles gardent une appétence et une valeur nutritive satisfaisantes.

Valeur nutritive

La valeur nutritive de la végétation correspond à la quantité de nutriments (exprimée de façon diverse : fibres, énergie, azote, PDI...) par kg de matière (exprimée en matière fraîche ou sèche). Pour les herbacées, les stades jeunes sont plus riches en azote et plus pauvres en fibres, avec une inversion progressive de ce rapport au fur et à mesure de la maturation. Mais la richesse en fibres des fourrages (qu'ils soient verts ou secs) n'est pas un problème en soi, elle apporte même un équilibre à la digestion des ruminants.

Appétence et santé des troupeaux

Les propriétés de productivité et de valeur nutritive décrivent bien la quantité et la densité énergétique de la végétation, mais elles ne disent rien sur la motivation des animaux à la consommer. La diversité des formats (prises alimentaires) augmente la motivation alimentaire des animaux qui consomment les végétations au pâturage ou distribuées en foin l'hiver.

Maîtrise des dynamiques de végétation

Les éleveurs s'inquiètent souvent des changements de flore de leurs prairies. D'une année sur l'autre, d'un mois à l'autre, la flore et la ressource fourragère sont différentes. Faut-il s'en inquiéter ? Faut-il interpréter ces changements comme un effet des pratiques agricoles ou du réchauffement climatique ? La prairie se dégrade-t-elle ?

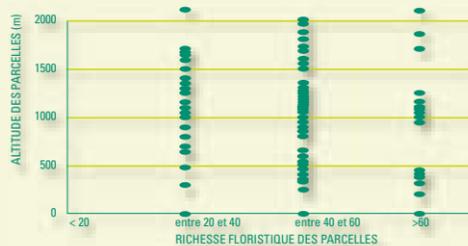
Lorsque la prairie est fauchée, l'observation de la répartition et de la densité des plantes potentiellement problématiques (rhinanthé, rumex, ombellifères, pissenlits, renoncules, colchique, vérate...) permet d'identifier les stades d'envahissement qui justifient d'ajuster les pratiques. Au pâturage lorsque les pratiques ne maîtrisent pas les dynamiques d'envahissement par les ligneux, la valeur agricole sera pénalisée assez vite dans les années suivantes (coûts d'intervention).

Valeur écologique des prairies fleuries

Diversité floristique

La qualité écologique des prairies fleuries est par définition liée à un critère simple : la richesse en espèces floristique. Plus de 60% des prairies engagées dans le concours 2010 avaient plus de 40 espèces ! On observe souvent plus de 15 espèces de graminées dans les prairies de fauche, chacune pouvant contribuer significativement à la biomasse. Mais ce sont surtout les diverses qui apportent une contribution majeure au nombre d'espèces dans certains milieux.

Si la richesse en espèces est une constante dans les prairies fleuries, la diversité floristique maximum attendue n'est pas la même suivant les milieux. Une pelouse sèche héberge par exemple couramment 50 espèces, alors qu'une prairie de fauche grasse est constituée plus généralement de 30 espèces.



Répartition des parcelles selon leur richesse floristique et leur altitude. La diversité floristique peut être aussi forte en plaine qu'en altitude.

Habitats naturels et valeur faunistique

La conservation des habitats semi-naturels d'intérêt communautaire (référence à la directive Habitat Faune Flore - Natura 2000) ou remarquables (références régionales ou locales) est très fréquente dans les prairies naturelles riches en espèces. Il s'agit d'habitats de prés de fauche, de pelouses, de landes ou de sous-bois. La présence d'espèces floristiques d'intérêt patrimonial est fréquente également dans ses milieux. Les oiseaux et les insectes concentrent l'intérêt des naturalistes. Toutefois la qualité des habitats a été jugée en 2010 en état de conservation "moyen" dans 30% des parcelles et mauvais ou inconnu dans 7% des cas. La valeur faunistique est renforcée dans 90% des parcelles par la présence d'infrastructure agro-écologique favorable jouant un rôle de corridor écologique : haie diversifiée et étagée, arbres isolés, vergers et prés vergers, murets, murs, mare ou zone humide, bosquet, lande, faciès d'embroussaillage, fossés ou talus, bois mort etc.

Renouvellement de la végétation (et risques de dégradation)

C'est une autre grande propriété des prairies fleuries : leur capacité à se renouveler naturellement. Les prairies fleuries sont des végétations répondant à des fonctionnements écologiques plus proches des milieux naturels que des surfaces cultivées. Leur dynamique naturelle assure leur renouvellement, largement influencé par les pratiques agricoles, qui doivent maîtriser la reproduction naturelle des ressources. Les dynamiques de végétation sont globalement bien maîtrisées dans les prairies du concours 2010 et leur qualité écologique n'est pas menacée, dès lors que les mêmes pratiques agricoles perdurent.

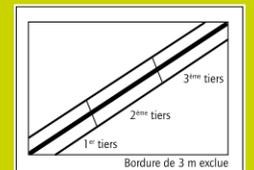
Valeur mellifère

La valeur mellifère s'estime au regard de l'abondance et la diversité des plantes nectarifères ou pollinifères dans la prairie (y compris haies, buissons, etc.). On tient également compte de la répartition des floraisons dans l'année, pour répondre notamment aux besoins des apiculteurs locaux. Ce potentiel mellifère des prairies fleuries attire une multitude d'abeilles et d'insectes au moment des floraisons. Ce potentiel mellifère des prairies fleuries pourrait être mieux valorisé par les apiculteurs, d'autant que 88% des éleveurs du concours se disent favorables à l'installation de ruches proches ou dans ces parcelles de prairies fleuries.

Test des plantes indicatrices Méthode

Évaluer facilement la qualité agri-écologique des prairies naturelles

La liste de plantes indicatrices, associée à la méthode d'inspection des parcelles, permet d'identifier facilement les prairies naturelles riches en espèces, conservant un usage agricole à l'échelle française : il suffit pour cela de trouver au moins 4 plantes indicatrices dans chaque tiers de la parcelle (voir schéma).



Méthode d'identification des prairies fleuries : observer au moins 4 plantes de la liste dans la parcelle (en excluant les bordures).

Le seuil de minimum 4 plantes indicatrices indique que la végétation (hors bordure) a une richesse floristique importante : souvent plus de 20 espèces de graminées et de dicotylédones. Généralement plus le nombre de plante indicatrice augmente, plus la diversité floristique augmente. On ne peut toutefois pas comparer directement les prairies des Parcs entre eux avec cette méthode, car les plantes observées ne sont pas les mêmes suivant la situation biogéographique du territoire. Il est important de noter que ce référentiel écologique ne renseigne pas sur la présence éventuelle de plantes rares ou protégées, généralement localisées sur des sites ou des milieux particuliers des territoires. Seul une expertise botanique peut renseigner ce type d'information.

Certaines plantes indicatrices ne sont pas fourragères (rhinanthé, narcisses, orchidées etc). Leur présence indique pourtant un bon équilibre de flore et donc un mélange appétent et nutritif ! Leur abondance peut être par contre problématique...

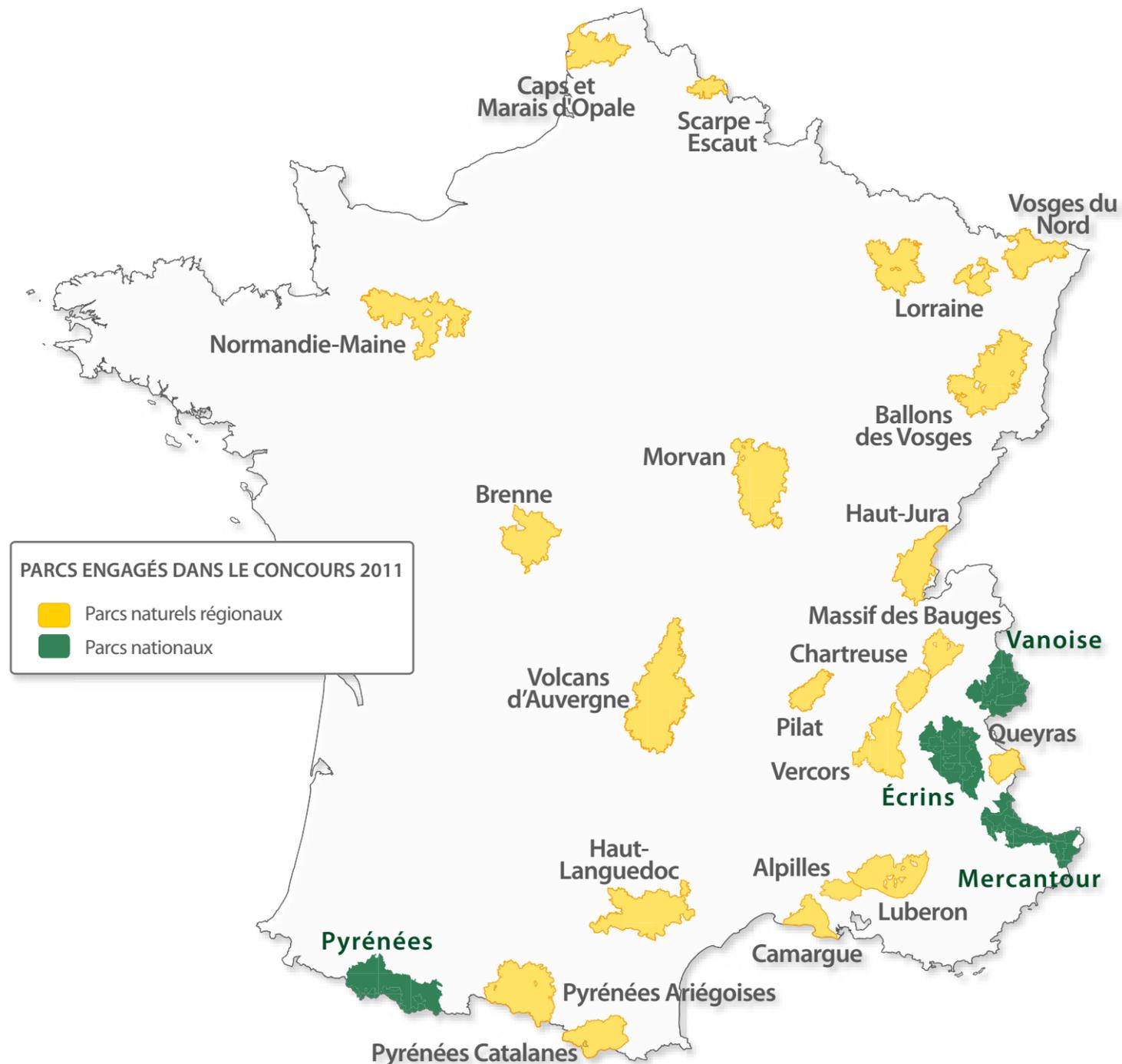
Une démarche "test national", à ne pas confondre avec les MAET

La liste nationale est testée pour le concours agricole national des prairies fleuries. Elle est différente des listes locales construites dans certains territoires pour les MAET. Cette méthode des listes de plantes indicatrices locales est en effet utilisée dans le cadre des mesures agri-environnementales "prairies fleuries", actuellement mise en œuvre dans certains Parcs ou sites Natura 2000 en France.



La fauche n'empêche généralement pas la mise à graine des prairies, ce qui permet de constituer un stock de semences dans le sol important et d'assurer le renouvellement de la biodiversité.

La végétation des pâturages peut être beaucoup plus hétérogène que celle des parcelles mécanisées. Il n'est pas toujours facile d'identifier les plantes problématiques des autres.



les dates des jurys locaux et les 220 exploitations agricoles candidates dans les 25 parcs participants

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

6 juin • La Bouttonnière du Boulonnais

- EARL de la Conserverie - Nabringhen
- GAEC de Warem - Beuvrequen
- GAEC de la Caleuse - Bazinghen
- GOMEL Jean-René - Wierre effroy
- LELEU Pierre - Fiennes
- TAVERNE Brigitte - Hermelinghen

Parc naturel régional Scarpe-Escaut

01 juin • Ensemble du territoire du parc

- DELATTRE Nelly - Thivencelle
- EARL la Ferme du MARAIS - Bouvignies
- FONTENIER François - Bouvignies
- GAEC SAINT JEAN BAPTISTE - Saint Amand les Eaux
- GAEC de la BASSE FRETE - Lecelles
- ROUSSEL Vincent - Thivencelle

Parc naturel régional Normandie-Maine

23 mai • Alpes Mancelles

- BRAULT Gérard - Saint-Léonard-des-Bois
- CHAUVEAU Jean-Claude - Douillet le Joly
- DESSARTRE Olivier - Saint-Paul-le-Gaultier
- HESLOUIN Damien - Saint-Léonard-des-Bois
- LECOURT Hervé - Saint-Léonard-des-Bois
- ROMME Pascal - Saint-Léonard-des-Bois



Parc naturel régional de la Brenne

7 et 8 juin • Ensemble du territoire du parc

- BATTU Bernard - Prissac
- CHAULET Didier (EARL DES MOGNAISES) - Ciron
- DAUBORD Didier - St Gemme
- DEMARTI Edouard - Migné
- FAUDET Bernadette - Luzeret
- GAEC Deloche - Ruffec
- GALIENNE Jean-Jacques (SCEA DES BORNES) - Rivarennes
- GEORGES Christophe - Lingé
- HESLOUIS Sébastien (EARL de la Carrière) - Rosnay
- M. HOPMAN (GAEC DE SAFRERE) - Oulches
- MARCHAIS Sébastien (EARL des 3M de Brenne) - Saint Michel en Brenne
- M. MAHUIES (EARL Mahu) - Sacièrges St Martin
- PERRIN Jean-Claude (SCEA des Fenets) - Neuillay les Bois
- VAN INGEN Bart - Prissac
- VERVIALLE Laurent (EARL VERVIALLE) - Ruffec

Parc naturel régional de Camargue

23 mai • Ensemble du territoire du parc

- CARTIER Pierre - Arles
- POUJOUL Hadrien - Arles
- RAYNAUD Frédéric - Saintes-Maries de la Mer
- QUET Bruno - Arles
- TARDIEU Louis - Arles

Parc naturel régional des Vosges du nord

23 et 24 mai • Piémont alsacien et vallée de la Sauer

- EARL LUDWIG - Ernolsheim-lès-Saverne
- GAEC GRIEBELSBOESCH - Mattstall
- GAEC HUCHOT - Preuschedorf
- GRIESS Rémy - Wimmenau
- KLOPFENSTEIN Martin - Weinbourg
- KNOBEL Alfred - Mattstall
- SCEA JUND - Niederbronn-lès-Bains

Parc naturel régional des Ballons des Vosges
22 et 23 juin

- BATAILLE Eric - Plainfaing
- GERARD Jean Blaise - Rochesson
- GERMAIN Michel - Saulxures/Moselotte
- MARCHAL Christian - Le Thillot
- MARCHAL Patrice - Gerbepal
- MARLOT Marie-Thérèse - Vagney
- MOUGEL Virginie - Gerbamont
- POIROT Jean-Yves - La Bresse
- TOUSSAINT Olivier - Gerbepal
- VALDENNAIRE Jean-Claude - Rupt/Moselle
- VALDENNAIRE Sébastien - Cornimont
- VAXELAIRE Hervé - Saulxures/Moselotte

Parc naturel régional de Lorraine
20 juin • Zone ouest : site natura 2000 de la forêt humide de la Reine et catena de Rangeval • Zone est : prairies engagées en MAET

- GAEC St Michel - Insviller
- POINCELOT Béatrice - Trondes
- REUTER Bernard - Varnéville
- SERRURIER Gérard - Griscourt
- SINTEFF Bernadette - Fénétrange
- STENGEL Elvis - Vibersviller

Parc naturel régional du Haut-Jura
Début septembre • Bassins laitiers des coopératives de Chezery-Forens, Grande Rivière, Saint Pierre, Lac des Rouges Truites et Foncine Le Haut»

- Liste des candidats non connue à ce jour

Parc naturel régional du Morvan
8 et 9 juin • Hautes vallées para-tourbeuses de la Cure et du Cousin

- BOUCHER Yves - Montsauche-les-Settons
- CHAMPENOIS Régine - Champeau-en-Morvan
- CHOPARD Jean-Louis - Saint-Brisson
- DECLOIX Robert - Saint Brisson
- LEGRAIN Bernard - Montsauche-les-Settons
- LEUTHREAU Bernard - Champeau-en-Morvan
- LOISON Michel - Saint-Agnan
- MARCHAND Daniel, Catherine et Florent - Gouloux
- MARTIN Vincent - Saint-Agnan
- RATEAU Alain - Lavault De Fretoy
- RICHARD Jean-Louis - Menessaire
- SAQUET Jean-Louis - Gouloux
- VIVIER Philippe - La Petite Verrière

Parc naturel régional du Pilat
11 mai • Canton de Pélussin

- BOUCHER André (GAEC de la Cabriole) - Pélussin
- CHAVAS Laurent (GAEC du Régrillon) - Pélussin
- EPARVIER Jean-Louis (GAEC de la Fougère) - Pélussin
- FABRY Ghislaine - Pélussin
- FOREST Richard (GAEC Verpilat) - Pélussin
- THOLOT Charles - St Michel sur Rhône

Parc naturel régional du Massif des Bauges
23 et 24 mai • Plateau de la Leysse

- BAULAZ Sarah - La Thuile
- BOURDON Stéphane - La Thuile
- BRUN Bernard - Curienne
- CAILLE Daniel - Puygros
- DAVID Georges & Jean-Noël - La Thuile
- ETALLAZ Guy - Verel Pragondran
- FROMAGET Françoise & Monique - St Jean d'Arvey
- LAPIERRE Gilles - Thoiry
- MONGELLAZ Thibaud - Puygros
- MONOD Daniel - les Déserts
- PROVENT Christian - Puygros
- REGAIRAZ Aimé - les Déserts
- ROBET Denis - les Déserts
- ROULIER Brigitte - St Jean d'Arvey
- VEILLET Jacqueline - Curienne

Parc national de la Vanoise
Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise
15 et 16 juin • Haute-Tarentaise

- EARL de Champs Valeureux - Peisey-Nancroix
- EARL La ferme de l'Adroit - Val-d'Isère
- FRAISSARD Marcel - Montvalezan
- GAEC Alpin - Peisey-Nancroix
- GAEC des Carrons - les Chapelles
- GAEC du Crêt du Rey - Aime
- GAEC du Dou du Crey - Aime
- GONTHARET Sylvain - Peisey-Nancroix
- MARMOTTAN Paulette - Villaroger
- PARMIER Mickaël - Montvalezan
- SILVIN Samuel - Peisey-Nancroix
- TRAISSARD Olivier - Montgirod

Parc naturel régional de Chartreuse
23 mai et 1^{er} juin • Balcons sud et St Pierre de Chartreuse

- BELANGER Gilles - St Pierre de Chartreuse
- BERNARD Christophe - Quaix en Chartreuse
- CHARLES Bruno - Le Sappey en Chartreuse
- DENAT Anne - Mont Saint Martin
- JAIL Emmanuel - Le Sappey en Chartreuse
- PAJON Alain - Le Sappey en Chartreuse
- REYMOND Philippe - St Pierre de Chartreuse
- VINCENDON-DUC Christian - Proveysieux

Parc naturel régional du Queyras
23 et 24 juin • Ensemble du territoire du parc

- AUDIER-MERLE Véronique - Abriès
- BLANC Christian - Arvieux
- BLANC-DEBRUNE Francis - Molines en Queyras
- FAURE Michel - Arvieux
- HUMBERT François - Château Ville-Vieille
- IMBERT Michel - St Véran
- MEISSIMILLY Bernard - Arvieux
- RANDU Franck - Château Ville-Vieille

Parc naturel régional du Vercors
7 et 8 juin • Trièves

- ARPIN-PONT Guy - Gresse en Vercors
- DUSSERT Serge - Le Gua
- GACHET Anne et Philippe - Monestier du Percy
- GALLIER Nathalie - Gresse en Vercors
- GIRARD Aimé - Gresse en Vercors
- MARTIN Albert - St Andéol
- PALAZZI-VALLIER Patrice - Château Bernard
- REPELLIN David - St Andéol
- TERRIER Nathalie et Michel - St Andéol
- VALLIER Benoît - St Guillaume
- VALLIER Maurice - St Guillaume
- VILLE Christian et SIMON Robin - St Martin de Clelles

Parc national des Ecrins
8 et 21 juin • Valbonnais

- BERNARD - BRUNET Nicole - Valbonnais
- DARNOND Henri - Valjouffrey
- FELIX Gérard - Lavaldens
- GAEC de l'Enverset - Valbonnais
- GAEC du Taillefer - Ornon
- PONCET Pierre - Lavaldens

Parc national des Pyrénées
9 et 10 juin • Hautacam et vallée de Cauterets

- VIGNES Joël - Arcizans Avant
- BENUCHI Jean-Noël - Cauterets
- COCKENPOT Benoît - Vier Bordes
- DULOUT Mathieu - Artalens Souin
- GAEC LAPEYRE - Villelongue
- JEANSOULE Francis - Artalens Souin
- LEFEVRE Henri - Artalens Souin
- LEFEVRE Philippe - Artalens Souin
- LESTELLE Jean - Uz
- VIELLE Claude - Beaucens

Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises
12 et 19 mai • Ensemble du territoire

- ANE Francis - Senlein
- CHESNEAU Alain - La Bastide de Sérou
- DULAC Vincent - Le Mas d'Azil
- DUMONT Marc - Camarade
- GAEC Ferme de Carregaut - Castelnaudurban
- GAEC de Mondély - La Bastide de Sérou
- LARROQUE Jean-Jacques - Lorp-Sentaraille
- EARL de Pedrets - Bousсенac
- PEYBERNES Pierrette - Les Bordes sur Arize
- RESPAUD Patrick - Le Mas d'Azil
- RIVIERE Lucien - Surba
- RUMEAU Philippe - Soulan
- SOULERE-MAILLARD Françoise - Le Mas d'Azil
- STEINMANN Hubert - Camarade

Parc naturel régional des Pyrénées catalanes
16 juin • Ensemble du territoire du parc

- GAEC Pérarnaud - Formiguères
- MOIOLA Bruno - Formiguères
- PARASSOLS Philippe et Corinne - Cal Rigole, Eyne
- SOLA Yves et Sophie - La Callola - Sahorre
- SIMON Gérard et VITTOT Sophie - Mosset

Parc naturel régional du Haut-Languedoc
7 et 8 juin • Plateau des Lacs et Monts de Lacaune

- EARL des Monts de La Grange - Le Rialet
- Ferme de Larambergue - Anglès
- GAEC BRP - La Salvetat sur Agout
- GAEC de Bessayrolle - Moulin-Mage
- GAEC de Lamarque - Anglès
- GAEC du Moulin de Mas - Fraïsse sur Agout
- GAEC Terra Nostra - Murat sur Vèbre
- JALADE Serge - La Salvetat sur Agout
- MOURET Didier - Lasfaillades

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
30 mai et 6 juin • Cézallier

- AUTEROCHES Georges - Dauzat sur Vodable
- BAFOIL Yves - Marcenat
- DELORME Géraud - Joursac
- EARL de Vénèche - La chapelle Marcouse
- FALGOUX Mireille - La Godivelle
- FOUGERE Georges - St Alyre Es Montagne
- GAEC DU FAYET - Mazoires
- GAEC HERAULT Maucher - Marcenat
- LA COPTASA - Pradiers
- LEVET Olivier EARL de Féchal - Achat
- PELIGRY Jean-François - Montgreleix
- SCEA BAFOIL-SENEZE - Achat
- SCEA Serge Monier - St Alyre Es Montagne
- VERDIER Marcel - La Godivelle

Parc national du Mercantour
14 et 15 juin • Haute Ubaye et Haut Verdon

- BAYLE Claude - Jausiers
- LE HIR Isabelle - Uvernet-Fours
- ALLIOT Richard - Jausiers
- AGGLIO Yves - Jausiers
- ROUGON Joël - Jausiers
- QUELLEC Loïc - Enchastrayes
- GIRARD Cédric - Colmars les Alpes
- PETTAVINO famille - Colmars les Alpes

Parc naturel régional du Luberon
23 mai et 1^{er} juin • parcours du massif du Luberon, Luberon oriental • Craux de St Michel l'observatoire

- Association pastorale du Grand Luberon - Saint Martin de Castillon
- CHAUVET Guilhem - Cucuron
- GAEC des Granons - Adroit de Villemus
- MAURIN Louis - Craux de Saint Michel

Parc naturel régional des Alpilles
29 avril • Ensemble du territoire du parc

- POUJOL Didier - Aureille
- BREGUIER Patrice - Sénas
- GIRAUD Martial - Mouries
- GILLET Daniel - Aureille



Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

L'élevage fondamental pour le bocage

L'agriculture occupe 70 % du territoire du Parc avec environ 3/4 des exploitations en élevage ou polyculture-élevage. L'élevage a une place primordiale dans le maintien de la biodiversité des marais, des coteaux calcaires, des fonds de vallée mais aussi du paysage bocager. La boutonnière du Boulonnais, territoire de 67 communes, où se déroule le concours, est une région bocagère marquée par un relief accidenté, des sols hétérogènes et la présence fondamentale de l'élevage. Le Parc travaille en partenariat avec la Chambre d'agriculture et les groupements de développement agricoles sur la valorisation de l'herbe par des formations, des expérimentations... En parallèle, le Parc travaille avec les organismes naturalistes, Conservatoire des Sites Naturels, Conservatoire Botanique... pour la préservation des milieux naturels.

Beaucoup de ces milieux recèlent un patrimoine remarquable lié à l'activité agricole. Le Parc s'est donc naturellement tourné vers ses partenaires habituels pour animer le concours. Cette première année peut être considérée comme une année test et doit permettre de mieux valoriser les liens entre élevage et biodiversité.



© PNR Caps et Marais d'Opale

Carte d'identité

■ Région Nord Pas de Calais ■ 2 départements : Pas de Calais et Nord ■ 158 communes ■ 197 610 habitants ■ 136 500 hectares ■ SAU 80 000 hectares, dont environ 30 000 ha en prairies ■ Environ 900 exploitations d'élevage ■ Quelques élevages AB

Vos contacts :

Maison du Parc - Manoir du Huisbois
62142 COLEMBERT
Tél. 03 21 87 90 90 • www.parc-opale.fr

Animateur du concours :
Mathieu BOUTIN • Tél. 06 72 98 36 64

Parc naturel régional Scarpe-Escaut

Favoriser le maintien des prairies en mettant en avant leur intérêt agricole et écologique

L'organisation du concours prairies fleuries s'inscrit dans la volonté du Parc naturel régional Scarpe Escaut de favoriser le maintien des prairies et de promouvoir le rôle des agriculteurs dans la préservation de la biodiversité et des paysages.

Bien que le territoire soit fortement peuplé et urbanisé, l'agriculture occupe une place importante en Scarpe Escaut avec environ 450 exploitations agricoles dont les 3/4 ont une activité d'élevage. Malgré cette forte présence de l'élevage, les surfaces en herbes ont diminué d'un tiers en 30 ans et représentent aujourd'hui 35% de la surface agricole du territoire. Les prairies humides restent cependant très présentes dans le paysage et jouent un rôle majeur pour la qualité de l'eau et la biodiversité.

Plusieurs actions sont donc menées par le Parc en relation avec la Chambre d'agriculture afin de

mettre en avant l'intérêt agricole mais également écologique des prairies que ce soit en organisant des groupes d'échanges sur la gestion et la valorisation des surfaces en herbe ou en accompagnant les agriculteurs dans la mise en place de mesures agro-environnementales. Des animations sont également organisées afin de promouvoir auprès du grand public les produits laitiers et viandes bovines issues de nos prairies commercialisés en circuits courts.



Photo : © Samuel Dhote

Carte d'identité

■ Région Nord Pas-de-Calais ■ Département du Nord ■ 55 communes ■ 194 000 habitants ■ 48 500 hectares ■ SAU : 25 000 hectares dont 8000 ha de surfaces herbagères ■ 350 exploitations d'élevage

Vos contacts :

Maison du Parc naturel régional Scarpe Escaut,
357 rue Notre-Dame d'Amour
59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX

Animateurs du concours :
Simon HALLEZ : s.hallez@pnr-scarpe-escaut.fr
Matthieu FRANQUIN • m.franquin@pnr-scarpe-escaut.fr

Parc naturel régional Normandie-Maine

Élevage, pré-vergers et prairies de pente

Les paysages du Parc naturel régional Normandie-Maine sont intimement liés à l'activité agricole encore très présente. Avec 61 000 vaches laitières et 25 000 vaches allaitantes, l'élevage représente près de 70 % de l'activité agricole sur le territoire. De nombreuses actions du Parc tendent à valoriser et préserver une gestion extensive de ces espaces prairiaux riches en biodiversité. Les paysages de bocage, les prés-vergers et les prairies de pentes, identitaires de Normandie-Maine en sont une résultante.

Le secteur retenu pour ce concours est celui des Alpes Mancelles, comprenant 7 communes, situé en plein cœur du Parc, à la jonction des départements de l'Orne, la Mayenne et la Sarthe. Campé à la frontière du bassin parisien et du massif armoricain, la géomorphologie de ce

secteur a fortement marqué l'agriculture par ses prairies de fortes pentes et ses sols peu profonds. Les partenaires du Parc pour la mise en œuvre de ce concours sont la communauté de communes des Alpes Mancelles, la chambre d'agriculture de la Sarthe, l'association SEPENES, l'union apicole Ornaise, et le Syndicat de Défense et de Promotion du Boeuf de Normandie.



© Parc naturel régional Normandie-Maine

Carte d'identité

■ 2 régions : Basse-Normandie et Pays-de-la-Loire ■ 4 départements : Orne, Manche, Mayenne et Sarthe ■ 164 communes et 14 villes-portes ■ 95 600 habitants (hors villes Portes) ■ 257 000 hectares ■ SAU : 157 000 hectares dont 52 % toujours en herbe ■ Environ 1 800 exploitations d'élevage ■ AOP Poiré Domfront, AOC Calvados Domfrontais, AOC Calvados, AOC Pommeau de Normandie, AOC Boeuf Maine Anjou, AOC Camembert de Normandie, Projet AOC Boeuf de Normandie

Vos contacts :

Maison du Parc, Le Chapitre,
61 320 CARROUGES
Tél. 02 33 81 75 75
Fax : 02 33 28 59 80
www.parc-naturel-normandie-maine.fr

Animatrice du concours : Yolande D'OLIER
yolande.dolier@parc-normandie-maine.fr

Parc naturel régional de la Brenne

L'élevage bovin, activité majeure dans une mosaïque prairies-étangs

L'élevage (bovin en particulier) est un élément central pour le Parc naturel régional de la Brenne. Il participe notamment à la conservation des espaces ouverts. Ainsi, le maintien de la mosaïque verte de prairies autour de la mosaïque bleue des étangs constitue un enjeu majeur pour ce territoire et la biodiversité exceptionnelle qu'il abrite.

Le concours 2011 se déroule sur l'ensemble du Parc. Les 15 exploitations participantes sont réparties de façon assez homogène.

Un élan a été donné en 2010 avec la première édition. La dynamique initiée alors a perduré. Beaucoup d'échanges ont eu lieu entre agriculteurs, techniciens de différentes structures, naturalistes, partenaires privés... La comparaison amicale avec les autres territoires a été aussi source d'échanges... Les membres du jury 2010 étaient tous partant pour renouveler l'expérience cette

année ! Et, la plupart des candidats malheureux en 2010 ont souhaité tenter à nouveau leur chance pour 2011. La visite de leur parcelle et le résumé collégial qui suivait a été apprécié par l'agriculteur. Un territoire de plaine, comme la Brenne, a des arguments naturalistes et agricoles à faire valoir et c'est une occasion de les affirmer.



© PNR Brenne

Carte d'identité

■ Région Centre ■ Départements de l'Indre ■ 51 communes ■ 33 000 habitants ■ 183 000 hectares ■ SAU : 106 240 hectares soit 64 % de la superficie du Parc (166 000 hectares) dont 49,59 % de prairies ■ 499 ateliers bovins en 2007 (Pays Parc) ■ AOC Poulligny St Pierre et AOC Valençay

Vos contacts :

Maison du Parc naturel régional de la Brenne
Hameau du Bouchet - 36300 ROSNAY

Animateur du concours : François PINET
f.pinet@parc-naturel-brenne.fr

Parc naturel régional de Camargue

Élevage et biodiversité sur le delta camarguais

L'élevage est une activité socio-économique majeure dans le delta camarguais qui constitue l'une des plus importantes zones humides française d'intérêt international.

L'eau des milieux naturels camarguais est gérée par les activités socio-économiques (dont l'élevage). 88 éleveurs sont engagés dans l'AOC "Viande de Taureau de Camargue" garantissant des conditions d'élevage extensif dans les zones humides camarguais. Le concours permet d'affirmer l'importance de cette activité dans le maintien des équilibres écologiques et de la biodiversité des milieux ouverts (pelouses, prés salés, prairies humides, prairies de fauche en bordure de la Crau).

Les experts de la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, de la société régionale d'Apiculture et les scientifiques de la Tour

du Valat (organisme de recherche), du Conservatoire Botanique de Porquerolles et de la LPO PACA notamment, accompagnent cette année encore le concours.



© PNR Camargue

Carte d'identité

■ Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ■ Département des Bouches-du-Rhône ■ 3 communes ■ 10 000 habitants ■ Plus de 100 000 ha ■ 25 000 bovins (AOC Taureau de Camargue) ■ Zone humide d'intérêt international RAMSAR et Réserve MAB de l'UNESCO ■ AOC Taureau de Camargue

Vos contacts :

Maison du Parc naturel régional de Camargue-
Mas du pont de Rousty
13200 ARLES

Animateur du concours :
Stéphan ARNASSANT • natura@parc-camargue.fr



Parc naturel régional des Vosges du Nord

Reconnaître l'importance de l'élevage herbager

L'agriculture du Parc est majoritairement tournée vers l'activité de polyculture-élevage autant laitier qu'allaitant (près de 60% des exploitations agricoles), avec des spécialisations locales fortes comme l'agriculture biologique en Alsace bossue ou la céréaliculture à dominante maïsiculture dans le Soultzerland. L'élevage a un rôle essentiel tant au niveau du maintien de la qualité des cours d'eau sur grès, de la préservation des sols, que du paysage dans une terre à vocation majoritairement forestière.

Pour cette année 2011, le concours se déroule sur le piémont alsacien et la vallée de la Sauer (23 communes). Vitrine du Parc, zone de transition entre la plaine d'Alsace et le massif forestier des Vosges du Nord, ce petit coin de paradis voit se côtoyer les prairies, les vergers hautes tiges, et les grandes cultures. Nombre de ces prairies

présentent une diversité floristique intéressante tant pour l'agriculteur que pour la nature.

Au sein de ce territoire atypique dans le contexte agricole bas-rhinois, organismes agricoles et associations locales travaillent main dans la main pour maintenir et valoriser les prairies, l'herbe dans les systèmes de production.



© SYCOPARC

Carte d'identité

■ 2 régions : Alsace et Lorraine ■ 2 départements : Bas-Rhin et Moselle ■ 113 communes ■ 85 043 habitants ■ 133 000 hectares ■ 33 353 hectares de SAU dont 17 418 ha de prairies permanentes et 2 083 ha de prairies temporaires ■ 293 exploitations agricoles sur 516

Vos contacts :

Maison du Parc/Château, BP24-67290 LA PETITE PIERRE
Tél. 03 88 01 49 59 • Fax : 03 88 01 49 60
www.parc-vosges-nord.fr

Animatrice du concours :

Cécile BAYEUR • c.bayeur@parc-vosges-nord.fr

Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Préserver les patrimoines naturels et paysagers d'exception

Le Parc recouvre un vaste territoire de moyenne montagne et de piémonts, à cheval sur trois versants, alsaciens lorrains et franc-comtois, doté de deux patrimoines naturels et paysagers d'exception que sont les Hautes Vosges et le Plateau des Mille Étangs.

L'élevage bovin laitier est dominant et la transformation à la ferme concerne plus d'une centaine de producteurs en Munster ou tome de montagne. L'élevage ovin ou caprin s'est développé avec la pluri-activité, mais reste minoritaire. Les prairies naturelles des vallées vosgiennes, les landes et pelouses d'altitude sont exploitées pour assurer l'autonomie fourragère tout en préservant une biodiversité liée aux pratiques extensives. Le territoire est aussi le berceau de la race bovine vosgienne, race rustique, bonne fromagère et surtout adaptée aux sols et climat rudes des Hautes Chaumes.

Le concours 2011 a eu lieu sur le secteur vosgien (communes du département 88), en partenariat étroit avec la Chambre d'Agriculture des Vosges, et l'INRA-ENSAIA de Nancy. Vosges Développement pour l'apiculture et l'association FLORAINE (expert botanique) ont participé au jury, ainsi qu'un expert du Parc voisin de la Forêt Noire du Sud (Allemagne).

Enfin, le Conseil Général des Vosges et RTE apportent le financement nécessaire à l'organisation.



© PNR Ballons des Vosges

Carte d'identité

■ 3 régions : Alsace, Lorraine et Franche-Comté ■ 4 départements : Haut-Rhin, Vosges, Haute-Saône et Territoire de Belfort ■ 208 communes ■ 256 000 habitants ■ 300 000 hectares ■ environ 60 000 hectares de SAU dont 90 % de prairies naturelles sur la zone du concours 2011 ■ environ 1 000 exploitations ■ AOC Munster, AOC Miel de sapin des Vosges, AOC Kirsch de Fougerolles, AOC Vin d'Alsace

Vos contacts :

Maison du Parc, 1 cour de l'Abbaye - 68140 MUNSTER
Tél. : 03 89 77 90 20 • Fax : 03 89 77 90 30
site Internet : www.parc-ballons-vosges.fr

Animateurs du concours :

PNR des Ballons des Vosges
Jean-Marie HENRY • Tél. : 03 89 77 90 25
jm.henry@parc-ballons-vosges.fr
et Chambre d'Agriculture des Vosges,
La Colombière - 88000 EPINAL : Rémi GEORGEL
remi.georgel@vosges.chambagri.fr

Parc naturel régional du Haut-Jura

Conforter la typicité des fromages jurassiens

Depuis 2008, le Parc du Haut-Jura organise des concours de prairies fleuries avec les AOP (Comté, Morbier, Bleu de Gex) et les fruitières locales, intéressées à conforter le lien entre la typicité de leurs fromages et celle des fourrages riches en espèces qui entrent dans l'alimentation des troupeaux laitiers.

Le Haut-Jura se caractérise par une agriculture de montagne avec des productions diversifiées. Les troupeaux de vaches Montbéliardes fournissent le lait pour le Comté, le Morbier et le Bleu de Gex, fromages d'appellation que l'on peut se procurer dans les nombreuses « fruitières » ouvertes au public le long de la route des fromages. Les prairies de fauche et les pâturages présentent une flore typique et variée.

Cette année le concours se déroule dans les bassins laitiers des coopératives de Chezery - Forens,

Grande Rivière, Saint Pierre, Lac des Rouges Truites et Foncine le Haut (27 communes). Il se focalise sur les pâturages extensifs, type pelouses sèches où la recherche de l'équilibre agri - écologique mérite des discussions particulières.

Un jury jeune, avec des classes de primaire, est organisé chaque année avec des enseignants afin de mobiliser enfants et parents au côté des agriculteurs.



© Roydor

Carte d'identité

■ 2 régions : Franche Comté et Rhône-Alpes ■ 3 départements : Ain, Jura, Doubs ■ 122 communes ■ 82 000 habitants ■ 178 000 hectares ■ SAU : environ 45 000 hectares, 99 % surfaces herbagères ■ 400 exploitations agricoles professionnelles, 17 coopératives laitières ■ 4 AOP : Comté - Bleu de Gex Haut Jura - Morbier - Mont d'Or

Vos contacts :

Maison du Parc - 29 le village
9 310 LAJOUX
www.parc-haut-jura.fr

Animateur du concours :

Jean-Yves VANSTEELANT
jy.vansteelant@parc-haut-jura.fr

Parc naturel régional de Lorraine

Valoriser les prairies de grand intérêt écologique

Par tradition, la Lorraine est une terre d'élevage. Le Parc naturel régional de Lorraine n'y déroge pas puisqu'on constate une part équivalente de production dédiée à la viande et au lait et une forte implantation des producteurs ovins (214 exploitations). La surface totale des prairies du Parc représente 36 000 hectares dont 4185 en prairies remarquables qui sont d'un grand intérêt écologique (220 espèces de plantes et 120 espèces de papillons). Le territoire du Parc présente de nombreuses spécificités tels que la présence de prés-vergers associés à la production de mirabelle et valorisés par le pâturage ovin. Une autre spécificité est la présence importante de prés salés continentaux.

Le territoire du Parc participant au concours correspond en zone Ouest au site Natura

2000 de la Forêt humide de la Reine et catena de Rangeval et en zone Est aux prairies remarquables engagées en mesures agro-environnementales. Il existe au sein du Parc un fort engagement des agriculteurs dans les MAET (plus de 3000 ha) et ces prairies participent activement au système fourrager des exploitations.



© PNR Lorraine

Carte d'identité

■ Région Lorraine ■ 3 départements : Meuse, Meurthe-et-Moselle et Moselle ■ 188 communes ■ 76 127 habitants ■ 215 882 hectares dont 33% de la SAU toujours en herbe ■ 809 exploitations professionnelles

Vos contacts :

Maison du Parc : Logis Abbatial, rue du quai, BP 35,
54701 Pont-à-Mousson cedex
Tél. 03 83 81 67 67 • Fax : 03 83 81 33 60 • www.pnr-lorraine.com

Animateur du concours : Florent MULOT
florent.mulot@pnr-lorraine.com

Parc naturel régional du Pilat

Favoriser l'autonomie fourragère pour l'AOC Rigotte de Condrieu

L'élevage du Pilat est pratiqué par les 3/4 des exploitations du Pilat mais ne réalise que le 1/3 du produit brut estimé de la « Ferme Pilat ». Il est dominé par la production laitière bovine. Une autre filière est la filière caprine dont la production phare est la Rigotte de Condrieu. Au-delà de son importance économique, l'élevage est primordial pour la qualité des paysages, le maintien du cadre de vie et pour la biodiversité en maintenant l'équilibre entre les espaces ouverts et boisés.

Le concours se déroule sur le canton de Pélussin qui regroupe 14 communes. Les prairies du canton se situent, en outre, à proximité d'une série de cours d'eau et de ravins désignés en Natura 2000. Elles jouent ainsi un rôle de corridors écologiques, certaines d'entre elles sont des habitats d'intérêt communautaire, d'autres sont des habitats d'espèces patrimoniales : sites de reproduction du Damier de la Succise, territoires de chasse du Hibou Grand-duc par exemple. Afin de marquer la 1^{ère} année de mise en œuvre des MAET

herbagères sur le canton de Pélussin, le PNR a souhaité proposer aux agriculteurs du secteur de participer au concours. Ces deux démarches ont pour objectifs communs de valoriser les pratiques agricoles extensives garantes du maintien des prairies patrimoniales mais aussi de montrer l'intérêt de pérenniser cette activité dans un contexte de déprise agricole et de boisement progressif. Situées sur un territoire AOC fromager (Rigotte de Condrieu), la rentabilité de ces prairies est également primordiale pour les exploitations notamment pour l'autonomie fourragère requise dans le cahier des charges de l'AOC.



© PNR Pilat

Carte d'identité

■ Région Rhône-Alpes ■ 2 départements : Loire et Rhône ■ 47 communes ■ 55 000 habitants ■ 70 000 hectares ■ 26 200 hectares de SAU dont 16 800 hectares de STH ■ 1360 exploitations dont 695 professionnelles, 550 exploitations d'élevage professionnelles ■ AOC Rigotte de Condrieu (fromage de chèvre), AOC Côte Rôtie, AOC Condrieu, AOC Château Grillet, AOC Saint-Joseph (vins)

Vos contacts :

Maison du Parc naturel régional du Pilat, Moulin de Virieu, 2 rue Benaÿ, 42410 PÉLUSSIN
Tél. 04 74 87 52 01 • Fax : 04 74 87 52 02,
www.parc-naturel-pilat.fr
Animateurs du concours : Guillaume CHORGNON • gchorgnon@parc-naturel-pilat.fr
Michel JABRIN • mjabrin@parc-naturel-pilat.fr
Caroline CHAMPAILLER • champailler@parc-naturel-pilat.fr

Parc naturel régional du Morvan

Promouvoir l'exploitation extensive des prairies humides

Le Parc naturel régional du Morvan est un territoire d'élevage allaitant extensif. C'est aussi un massif granitique de montagne avec un climat rude, très arrosé. Les fonds de vallons sont humides et occupés par des prairies paratourbeuses remarquables qui sont particulièrement difficiles à exploiter.

Les agriculteurs utilisent les prairies paratourbeuses extensivement pour la fauche tardive ou le pâturage, pour leur élevage de Charolais maigres. Le concours 2011 se déroule dans les hautes vallées paratourbeuses de la Cure et du Cousin (11 communes) qui sont typiques du Morvan central et où la plupart des prairies ont été engagées dans le dispositif MAET.

Les Chambres d'agriculture, les apiculteurs et la délégation Bourgogne du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien sont les principaux partenaires du concours 2011 avec

les différents services de l'Etat (DREAL, DDT et DRAAF).

Le concours est l'occasion pour le Parc et ses partenaires de faire la promotion des agriculteurs engagés dans les MAET et de l'agriculture extensive de manière générale, dans des secteurs particulièrement contraignants et fragiles.



© PNR Morvan

Carte d'identité

■ Région Bourgogne ■ 4 départements : Nièvre, Côte d'Or, Saône-et-Loire et Yonne ■ 117 communes et 5 villes partenaires ■ 71880 habitants, villes portes incluses ■ 281400 hectares ■ AOC Bœuf de Charolles (sud du Parc), Marque Parc

Vos contacts :

Maison du Parc naturel régional du Morvan
58230 SAINT-BRISSON
Tél. 03 86 78 79 00 • www.parcumorvan.org

Animateur du concours : Isabelle CIVETTE
isabelle.civette@parcumorvan.org

Parc naturel régional du Massif des Bauges

Construire l'avenir avec les lycées agricoles et les apiculteurs

Le massif des Bauges est un territoire montagnard, d'élevage principalement laitier où les surfaces herbagères jouent un rôle essentiel dans les systèmes d'exploitation, tant sur la santé animale que sur la souplesse d'exploitation appréciée en cette année de sécheresse printanière.

Le Parc du massif des Bauges a organisé sa cinquième édition du concours avec la Chambre d'agriculture, l'Association des Agriculteurs du Parc, les Fromages de Savoie, le Lycée Agricole de Poisy, les syndicats d'apiculteurs de Savoie et des associations de naturalistes.

Cette année, le secteur du Plateau de la Leysse (7 communes) est à l'honneur. Sa diversité d'élevage (bovin lait, bovin viande, ovin, caprin lait, équin) met bien en valeur la nécessité de garder ces surfaces pour une agriculture variée et viable.

Une nouveauté cette année : les classes du lycée ont fait partie du jury et discernent un prix "élève" à deux exploitants participants. Tout comme les années précédentes, les partenariats "apiculteur-agriculteur" et les menus "prairies fleuries" des restaurateurs partenaires renforcent le caractère fédérateur du concours.



© Carole et Denis Favre Bonvin

Carte d'identité

■ Région Rhône-Alpes ■ 2 départements : Savoie et Haute-Savoie ■ 64 communes ■ 56 443 habitants, 250 000 habitants dans les villes-portes ■ 85 600 hectares ■ 25 000 hectares de SAU, dont 95 % en herbe ■ 240 exploitations laitières (bovins, caprins) ■ AOC Tome des Bauges, Chevrotin, Reblochon, Abondance, IGP Tomme de Savoie, Emmental

Vos contacts :

Maison du Parc naturel régional du massif des Bauges - 73630 LE CHATELARD
Tél. 04 79 54 86 40
info@parcdesbauges.com
Animatrice du concours : Camille BOISSET
c.boisset@parcdesbauges.com

Parc national de la Vanoise - Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise

Un partenariat parc-pays pour valoriser la biodiversité dans l'agriculture

Partageant la volonté de valoriser les pratiques agricoles favorables à la biodiversité, le Parc national de la Vanoise et l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise ont souhaité s'associer pour organiser le concours des Prairies fleuries 2011. La Haute-Tarentaise a été retenue comme territoire éligible (17 communes concernées) ; au-delà des limites strictes du Parc pour tenir compte au mieux du bassin de production... une occasion de montrer par ailleurs que l'enjeu de biodiversité dépasse les seuls espaces protégés. L'agriculture locale est dominée par l'élevage bovin laitier, essentiellement pour le Beaufort (production fermière / coopératives de Bourg-Saint-Maurice et Aime). La Haute-Tarentaise se distingue également par des fromages spécifiques comme les persillés de Tarentaise, à base de lait de chèvres. Les prairies de fauche occupent une place essentielle dans

les systèmes d'élevage locaux. Elles contribuent à une plus grande autonomie fourragère des exploitations. La richesse en espèces de ces milieux leur confère un grand intérêt environnemental, souligné localement par l'inscription au réseau Natura 2000. Elles constituent un habitat pour de nombreuses espèces d'insectes (papillon Apollon...) ou d'oiseaux (Tartier des prés...).



© Philippe Beranger - Hymne sauvage

Carte d'identité

■ Région Rhône-Alpes ■ Département de la Savoie ■ 29 communes ■ 36 900 habitants ■ 200 000 hectares dont 53 500 en cœur de Parc national ■ SAU : environ 90 000 hectares dont les 2/3 en estives et plus de 98% de surfaces toujours en herbe ■ 415 exploitations d'élevage dont 165 professionnelles ■ AOC-AOP Beaufort, IGP Tomme de Savoie

Vos contacts :

Parc national de la Vanoise, 135 rue du Dr Julliard
BP 705 - 73007 CHAMBERY CEDEX
Tél. 04 79 62 30 54 • www.parcnational-vanoise.fr
animateur du concours : Guy-Noël GROSSET
guy-noel.grosset@parcnational-vanoise.fr
Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise
Mairie de Moutiers - BP 23 - 73 601 MOUTIERS CEDEX
Tél. 04 79 24 00 10
animatrice du concours : Sonia COUTAZ
sonia.coutaz@tarentaise-vanoise.fr

Parc naturel régional de Chartreuse

Le maintien de l'élevage extensif est crucial pour l'attractivité du parc

La situation montagnarde de la Haute Chartreuse en fait un territoire à fortes contraintes pour l'agriculture. L'installation traditionnelle en élevage est la plus menacée, alors que l'entretien de 20 000 ha sont en jeu. Pour enrayer cette tendance, le soutien aux activités d'élevage est nécessaire.

Un secteur du territoire du Parc, sur la partie savoyarde, est concerné par la MAEt "prairies fleuries" depuis 2009 (600 hectares contractualisés sur 24 exploitations). Le secteur isérois n'est aujourd'hui pas encore englobé dans la MAEt.

Le concours des prairies fleuries permet en 2011, sur le secteur isérois des Balcons sud et de St Pierre de Chartreuse (5 communes), de mettre en avant l'agriculture de montagne et ses pratiques. Cet

événement soutient les éleveurs et valorise leur travail quotidien. Dans ce secteur très proche de l'agglomération grenobloise, où l'activité d'élevage est compliquée par les conditions topographiques et le développement de l'urbanisation, le pâturage et le maintien d'élevages d'herbivores est crucial, pour conserver un paysage attrayant et limiter les risques liés à l'enrichissement.



© PNR Chartreuse

Carte d'identité

■ Région Rhône-Alpes ■ 2 départements : Isère et Savoie ■ 60 communes ■ 72 000 habitants ■ 76 000 hectares ■ SAU : 21 000 hectares de surface agricole et 8 000 hectares d'alpage, 85 % de prairies naturelles ■ Environ 250 exploitations d'élevage, 3 000 vaches allaitantes et 3 700 vaches laitières ■ Marque Parc (viande, lait brebis et chèvre), IGP St Marcellin (démarche en cours), Marque Parc sur la "viande de Chartreuse" qui concerne 18 éleveurs. Une coopérative laitière en gestion directe à Entremont le Vieux transforme 4 millions de litres de lait en 6 sortes de fromages au lait cru (concerne 40 éleveurs).

Vos contacts :

Maison du Parc naturel régional de Chartreuse - Place de la Mairie
38380 St PIERRE DE CHARTREUSE
Tél. 04 76 88 75 20
Animatrice du concours : Eve CLAMEN
eve.clamen@parc-chartreuse.net

Parc naturel régional du Queyras

Pour le maintien d'un système agro-pastoral

S'adaptant aux fortes contraintes environnementales (altitude de 1400 à 2700m, rigueur hivernale, faible surface cultivable...), l'élevage traditionnel extensif est la colonne vertébrale de l'agriculture du massif du Queyras. La fauche des prairies naturelles, qui offre un foin de qualité grâce à une forte diversité floristique, constitue la base de l'alimentation des troupeaux ovins et aussi bovins viande et lait, pendant le long hiver.

Le système agro-pastoral a contribué à favoriser la diversité des écosystèmes montagnards et il a profondément structuré les paysages à forte valeur patrimoniale et économique. Mais le territoire n'échappe pas au phénomène de déprise, particulièrement marqué en zone de montagne et conséquence des difficultés économiques des filières et du vieillissement

relatif de la population agricole. Le maintien de l'agriculture est un donc un enjeu fort pour le territoire.

Le Parc naturel régional du Queyras avec la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes organisent le concours sur l'ensemble du territoire du parc, ceci afin de persévérer dans la valorisation et la préservation des prairies de fauche aux côtés des agriculteurs.



© PN Vanoise

Carte d'identité

■ Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ■ Département des Hautes-Alpes ■ 10 communes ■ 2 400 habitants ■ 58 000 hectares ■ SAU : 2600 hectares dont 57 % de prairies naturelles, 41% de parcours et alpages privatifs et 2% de prairies temporaires (et 1% de céréales), 32 000 hectares d'alpages ■ 36 exploitations d'élevage (ovin, bovin, caprin) + 1 volaille + 5 apiculteurs professionnels ■ 1 éleveur en bio (caprin lait)

Vos contacts :

Maison du Parc naturel régional du Queyras
La Ville - 05 350 ARVIEUX
Tél. 04 92 46 88 20 • www.pnr-queyras.fr
Animatrice du concours :
Julie CARLIER • j.carlier@pnr-queyras.fr

Parc naturel régional du Vercors

Faire le lien avec les contrats MAEt "prairies fleuries"

L'élevage est prépondérant sur le territoire du Parc naturel régional du Vercors, territoire de montagne avec plus de 2/3 de la Surface Agricole Utilisée, (SAU), en Surface Toujours en Herbe, (STH), sans compter les alpages.

Le concours prairies fleuries 2011 valorise les éleveurs qui ont des pratiques agricoles permettant de maintenir la riche biodiversité présente dans les prairies naturelles du Trièves. Le Trièves, qui comprend 13 communes, est un secteur géographique de polyculture-élevage en bordure orientale du Parc du Vercors, où le PNR a animé les premiers contrats «prairies fleuries», sur la commune de St Andéol.

Ce concours permet l'échange entre les membres du jury, experts dans des disciplines qui ont rarement l'occasion de se rencontrer. Le spécialiste fourrage de Isère-Elevage va

échanger avec un botaniste de Gentiana (association locale), en présence d'un ingénieur du CEMAGREF et d'un apiculteur.



© PNR Vercors

Carte d'identité

■ Région Rhône-Alpes ■ 2 départements : Drôme et Isère ■ 85 communes ■ 46 000 habitants ■ 206 000 hectares ■ SAU 40 000 hectares dont 2/3 en STH ■ Environ 400 exploitations d'élevage ■ AOP Bleu du Vercors Sassenage, Marque Parc (viande bovine, fromages et produits laitiers fermiers, agneaux)

Vos contacts :

Maison du Parc naturel régional du Vercors
255 chemin des fusillés - 38250 LANS EN VERCORS
Tél : 04 76 94 38 26 • fax : 04 76 94 38 39
www.parc-du-vercors.fr
Animateur du concours : Jean-Luc LANGLOIS
jean-luc.langlois@pnr-vercors.fr

Parc national des Ecrins

Engager une dynamique avec les agriculteurs

Assez diversifiée, l'agriculture des Ecrins est essentiellement tournée vers l'élevage, principalement celui des ovins et, dans une moindre mesure, des bovins pour la viande. Le cheptel bovin laitier est en régression. L'élevage est une composante importante du parc national des Ecrins, de part l'espace entretenu par l'agriculture et le pastoralisme avec notamment des milieux remarquables du point de vue de la biodiversité comme les prairies de fauche. Il est également une activité économique importante du territoire.

Le territoire du Valbonnais illustre assez bien la diversité de l'agriculture des Ecrins et son rôle dans l'entretien de l'espace. Il renferme de belles prairies de fauche qui ont motivé la mise en place du concours. Le Parc au travers de ce concours souhaitait aussi engager une dynamique de travail avec les agriculteurs du

territoire notamment sur ce thème des prairies et des pâturages.

La Chambre d'Agriculture de l'Isère s'est investie dans l'organisation du concours et le SUACI dans le jury.



© PN Ecrins

Carte d'identité

■ 2 régions : Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur ■ 2 départements : Isère et Hautes-Alpes ■ 61 communes ■ 30 000 habitants ■ 271 000 hectares ■ SAU : 25 000 hectares ■ Environ 500 exploitations d'élevage ■ IGP agneau de Sisteron

Vos contacts :

Parc national des Ecrins, Domaine de Charance,
05000 GAP, Tél. 04 92 40 20 10, site Internet : www.ecrins-parcnational.fr
Animatrice du concours : Muriel DELLA-VEDOVA,
courriel : muriel.dellavedova@ecrins-parcnational.fr

Parc national des Pyrénées

Mettre à l'honneur un territoire de bocage

Avec le concours prairies fleuries 2011, le Parc national des Pyrénées et la chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées ont souhaité mettre la lumière sur le Hautacam et la vallée de Cauterets (16 communes du canton d'Argeles-Gazost). Constitué d'exploitations de taille moyenne, le Hautacam présente un bocage de grande qualité en entrée de vallée. La vallée de Cauterets, régulièrement mise à l'honneur pour ses paysages et sa haute montagne, conserve encore une agriculture typiquement montagnarde et bigourdanne.

Tournée vers la production de viande, l'agriculture de ces territoires présente un maillage encore relativement dense. La zone intermédiaire ainsi entretenue est constituée d'un bocage composé de prairies très

diversifiées et de haies de qualité. Il s'agit d'une des rares zones de bocage du parc national, caractérisé par la présence de passereaux peu présents en montagne.



© PNR Pyrénées

Carte d'identité

■ 2 régions : Midi-Pyrénées et Aquitaine ■
2 départements : Hautes-Pyrénées et Pyrénées-Atlantiques ■ 86 communes ■ 40 000 habitants permanents ■ 245 000 hectares ■ SAU : 135 000 hectares ■ 850 exploitations d'élevage ■
3 IGP volailles, 1 IGP fromage

Vos contacts :

Parc national des Pyrénées, 2 rue du IV septembre, BP 736, 65007 TARBES CEDEX
Tél. 05 62 54 16 40

Animateur du concours :
Jean-Guillaume THIEBAULT
pnp.thiebault@espaces-naturels.fr

Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises

Valoriser l'élevage et son rôle environnemental

Dans le Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises, l'agriculture est tournée vers l'élevage, à plus de 90 %. Les surfaces toujours en herbe représentent 86 % de la SAU. L'élevage bovin et ovin "de montagne", semi-extensif et faisant le plus souvent appel à la "montée en estive", constitue l'activité emblématique du PNR et contribue largement à son identité. Près d'une centaine d'exploitations est tournée vers l'élevage caprin ou l'élevage équin.

En partenariat avec la Chambre d'Agriculture et le CIVAM BIO 09, le PNR des Pyrénées ariégeoises organise pour la première fois le concours des Prairies fleuries. Proposé sur l'ensemble du territoire, le concours concerne aussi bien des parcelles du piémont pyrénéen que des parcelles plus montagnardes. L'objectif est de valoriser les pratiques

des éleveurs des Pyrénées ariégeoises et de montrer qu'agriculture et biodiversité peuvent se rejoindre. Ce concours s'inscrit dans une démarche plus globale du Parc qui est de promouvoir les pratiques d'agriculture durable et de favoriser la prise en compte des problématiques environnementales et paysagères dans la gestion de l'exploitation agricole.



© PNR Pyrénées Ariégeoises

Carte d'identité

■ Région Midi-Pyrénées ■ Département de l'Ariège ■ 142 communes ■ 43 000 habitants ■ 2500 km² ■ SAU : 25 % de la surface du Parc (hors estives) ■
1 100 exploitations d'élevage (sur 1200 exploitations)

Vos contacts :

Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises
Pôle d'activités, Ferme d'Icart, 09240 MONTELS
Tél. 05 61 02 71 69 • www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr

Animatrice du concours : Méline CHOUPIN
m.choupin@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

Valoriser l'élevage et son rôle environnemental

Le PNR des Pyrénées catalanes s'appuie sur la dynamique du concours pour impulser de nouvelles actions avec les agriculteurs et renforcer son soutien aux filières locales.

Lors de la première édition du concours, le parc avait réuni sept agriculteurs, bénéficiaires de la marque "Produit du Parc" pour leur production fromagère. Il a vu dans ce concours l'opportunité de valoriser leur travail tout en les associant à une démarche de préservation du patrimoine naturel. Ces professionnels, déjà convaincus par les enjeux de la biodiversité, ont apprécié la rencontre avec des experts naturalistes et souhaiteraient pousser plus loin l'expérience.

En 2011, le parc s'apprête à solliciter une MAE prairie humide et voit de nouveau l'opportunité de communiquer sur le rôle des agriculteurs et le bienfait des prairies naturelles. Cinq agriculteurs

bénéficiaires de la marque "Produit du Parc" pour leur production de viande se sont inscrits. Pour cette 2e édition, une mutualisation à l'échelle des Pyrénées est prévue en s'associant avec le Parc national des Pyrénées et le Parc naturel régional d'Ariège. Il s'agit de valoriser la biodiversité pyrénéenne et d'initier une collaboration entre les techniciens et les exploitants agricoles des trois Parcs.



© PNR Pyrénées Catalanes

Carte d'identité

■ Région Languedoc-Roussillon ■ Département des Pyrénées orientales ■ 64 communes ■ 23 000 habitants ■ + de 137 000 hectares ■ 70 000 ha d'estives d'altitude, environ 20 000 ha de zones intermédiaires de bas de pente ■ SAU : environ 10 000 hectares, dont environ 1 500 ha de prairies irriguées ■
138 exploitations d'élevage ■ Agriculture Biologique, IGP viande de veau en cours

Vos contacts :

Maison du Parc naturel régional,
1 rue Dagobert - 66210 MONT-LOUIS
Tél. 04 68 04 97 60
contact@parc-pyrenees-catalanes.fr

Animatrice du concours : Sophie GESTA
sophie.gesta@parc-pyrenees-catalanes.fr

Parc naturel régional du Haut-Languedoc

Des élevages extensifs pour maintenir les espaces ouverts

Territoire aux deux-tiers boisé, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc réaffirme l'importance de maintenir et développer des activités et des productions agricoles utilisatrices d'espaces et garantes de l'intérêt écologique des milieux (politique foncière, pratiques extensives, cultures de différents étages, fond de vallée, terrasses, plateaux...). Plus de 50% des 1800 exploitations du territoire ont un atelier élevage. Le cheptel bovin, principalement réparti en contexte atlantique, s'élève à 18000 têtes et est à 70% allaitant. Elevés de manière extensive, les ovins et les bovins sont les deux productions qui maintiennent le paysage ouvert et qui valorisent le mieux l'espace. Cette année, la zone ouverte au concours est comprise entre 600 et 900 mètres d'altitude et correspond à 2 des 18 unités

paysagères du territoire du Parc. Elle concerne 23 communes.

La Chambre d'Agriculture du Tarn, le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées et le Groupement Qualité Miels Languedoc-Roussillon sont partenaires de cette édition.



© Cln d'ocil languedocien

Carte d'identité

■ 2 régions : Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon ■ 2 départements : Tarn et Hérault ■ 93 communes ■ 84 100 habitants (2010) ■ 260 000 hectares ■ 60 645 hectares en 2000, environ 30% d'espaces ouverts agricoles, 2/3 de forêts ■ Environ 1800 exploitations ■ AOP Roquefort et Pélardon (fromages), AOC St Chinian, Faugères, Minervois (vins) - Label Rouge : Bœuf Blason Prestige, Agneau fermier des Pays d'Oc et Lou Paillol - Marque Parc : Viande bovine (25 producteurs), Miel et produits bruts de la ruche (3 producteurs)

Vos contacts :

Parc naturel régional du Haut-Languedoc
1 place du Foiraal,
BP 9 - 34 220 SAINT-PONS-DE-THOMIERES
Tél. 04 67 97 38 22
www.parc-haut-languedoc.fr

Animatrice du concours :
Marie-Julie PARAYRE
agriculture@parc-haut-languedoc.fr

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

De la prairie aux fromages

Le concours, décliné localement cette année dans le territoire du Cézallier, est un véritable atout pour :

La promotion des ressources locales par l'activité agricole, et la valorisation des produits. Localement, ce concours agricole est l'occasion de mettre en avant l'ensemble des spécificités et des savoir-faire qui forgent l'identité du territoire du Cézallier, carrefour de la production des 5 AOP fromagères d'Auvergne et haut lieu de la production allaitante. A travers ce concours, le parc souhaite également faire le lien entre la qualité de l'herbe et celle des produits de son territoire (fromages, viande et miel).

La sensibilisation et l'accompagnement des agriculteurs visant la préservation des prairies naturelles du Cézallier riches en flore. Un lien étroit est également fait avec l'enjeu environnemental et la mise en œuvre des MAET engagées sur ce territoire.

La communication et l'information auprès du grand public sur le rôle positif des agriculteurs dans la

préservation des prairies fleuries. Le Parc a engagé en 2011, dans le cadre de sa programmation culturelle "les explosives", une communication autour de la thématique "de la prairie aux fromages". En partenariat avec l'Association des Fromages d'Auvergne, des expositions se dérouleront cet été au château de Montlosier, sur la Commune d'Aydat (63) et à la Maison de la Pinatelle, à Chalinargues (15).

Des conférences auront lieu en partenariat avec les lycées professionnels agricoles de Rochefort-Montagne et St Flour.



© PNR Volcans d'Auvergne

Carte d'identité

■ Région Auvergne ■ 2 départements : Puy-de-Dôme et Cantal ■ 153 communes ■ 91 200 habitants ■ 395 070 hectares ■ SAU : 300 000 hectares ■ 3000 exploitations d'élevage ■ 5 AOP fromagères, IGP Label rouge

Vos contacts :

Maison du Parc : Place de l'Hôtel de Ville, 15 300 MURAT
Tél. 04 71 20 22 10 • animatrice du concours : Ghislaine PRADEL •
gpradel@parcnaturel-volcansauvergne.com
Maison du Parc : Montlosier, 63970 AYDAT • Tél. 04.73.65.64.16
Animateur du concours : Stéphane PICHOT
spichot@parcnaturel-volcansauvergne.com



Parc national du Mercantour

Faire connaître le travail des agriculteurs en vallée

Le domaine agropastoral, très majoritairement composé d'alpages, parcours et prairies, recouvre plus de 55 % de la superficie du Parc national du Mercantour. Si le domaine pastoral d'altitude, toujours très attractif pour un grand nombre de transhumants, est pleinement utilisé, on assiste cependant à une déprise de l'agriculture locale valorisant les fonds de vallées. Ainsi, la conservation des prairies de fauche et des zones pastorales de basse altitude représente un enjeu important pour le maintien de milieux menacés mais aussi pour le maintien d'un tissu socioéconomique vivant.

En 2011, le concours est co-organisé par la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence et le Parc dans la Haute-UBaye et

le Haut-Verdon. Les objectifs sont de faire connaître et reconnaître localement le travail des agriculteurs, mais aussi d'initier un dialogue sur la gestion des prairies de fauche, en engageant au-delà du concours un travail technique sur la gestion des prairies.



© Claude Gouron

Carte d'identité

■ Région PACA ■ 2 départements : Alpes-de-Haute-Provence et Alpes Maritimes ■ 28 communes ■ 20 549 habitants ■ 216 000 hectares ■ SAU : environ 120 000 hectares ■ 90 exploitations professionnelles d'élevage ayant leur siège sur les communes du Parc + 268 éleveurs transhumant sur les alpages en été ■ AOC Olive de Nice, Label Rouge Agneau de Sisteron, Agriculture Biologique, Marques : Agneau des Estives, provenance montagne des Alpes-Maritimes, Terroir de la Tinée, Tomme de la Vésubie, Tomme de la Brigue

Vos contacts :

Parc national du Mercantour, 23 rue d'Italie, BP 1316 06006 NICE CEDEX 1
 Animateur du concours : Raphaële CHARMETANT raphaela.charmetant@mercantour-parcnational.fr

Parc naturel régional du Luberon

Les garrigues pâturées, riches en biodiversité

L'agriculture est une activité d'utilité publique (emplois, vie rurale, environnement et prévention des risques, produits, paysages, savoir-faire, ...). S'y appliquent les enjeux du développement durable : répondre aux besoins présents en concourant à la sauvegarde de la biodiversité. Les prairies de fauche, pelouses sèches et garrigues pâturées abritent en effet de nombreuses espèces patrimoniales de la faune et de la flore que l'utilisation adaptée permet de conserver.

Le territoire du concours 2011 dans le Luberon concerne le parcours du massif du Luberon, Luberon oriental et Craux de St Michel l'observatoire.

Le concours est une opportunité pour dialoguer entre

acteurs sur la gestion optimale de la ressource en valorisant au mieux la biodiversité. Il est un vecteur de communication sur l'intérêt des pelouses et prairies et le rôle clef des agriculteurs.



© Clémence Fonny

Carte d'identité

■ Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ■ 2 départements : Alpes-de-Haute-Provence et Vaucluse ■ 77 communes ■ 170 000 habitants ■ 185 000 hectares ■ SAU 50 000 hectares, 20 000ha de surfaces pastorales ■ 40 élevages caprins fromagers et 80 élevages ovins viande (30 000 têtes) ■ 8 AOC (3 viticoles / Luberon, Ventoux, Pierrevert, banon, huile d'olive de Provence et de Haute Provence, AOC muscat du Ventoux, essence de lavande) et 3 IGP (miel de Provence, Agneaux de Sisteron, petit épeautre) - Près de 300 agriculteurs en AB ou reconversion - Label Agneau de Sisteron, Label AB

Vos contacts :

Parc naturel régional du Luberon, 60 place Jean Jaurès, 84400 APT Tél. 04 90 04 42 00 www.parcduluberon.fr
 Animatrice du concours : Sophie BOURLON • sophie.bourlon@parcduluberon.fr

Parc naturel régional des Alpilles

Des prairies fleuries irriguées, en AOC "Foin de Crau"

Le PNR des Alpilles est une terre ancestrale d'élevage, sa proximité avec la Crau et la Camargue ont permis une fréquentation assidue par les différents troupeaux, en transhumance ou permanents. On dénombre une cinquantaine d'exploitations d'élevage ovin, caprin ou bovin dont la grande majorité pratique le sylvo-pastoralisme.

Cette année, la thématique du concours a été choisie autour des prairies irriguées dont les prairies en AOC "foin de Crau". Ces parcelles de fourrage sont le support d'une diversité floristique remarquable qui est d'ailleurs un des critères de l'AOC. Autour de ces parcelles, les bocages de feuillus parfois centenaires leur confèrent un intérêt patrimonial tout particulier.

Le Cerpam, la maison de la transhumance

et la chambre d'agriculture ont été associés très en amont à ce concours. Dans le jury, le Président de Tela Botanica, un représentant du bureau des guides naturalistes du pays d'Arles, un élu de la chambre d'agriculture et un apiculteur ont donné de leur temps. Le jury était présidé par le directeur de la maison de la transhumance.



© PNR Alpilles

Carte d'identité

■ Région PACA ■ Département des Bouches du Rhône ■ 16 communes ■ 60 000 habitants ■ 50 000 hectares ■ 50 exploitations d'élevage

Vos contacts :

Maison du Parc naturel régional, 10/12 avenue ND du Château 13130 SAINT-ETIENNE-DU-GRES
 Animateur du concours : Jean-Michel PIRASTRU • jm.pirastru@parc-alpilles.fr Nathalie GALAND • agriculture@parc-alpilles.fr

Ils ont participé à des jurys !



■ **Nicolas Bulot**, conseiller alimentation et fourrage, chambre d'agriculture de la Sarthe, a participé au jury du Parc Normandie-Maine (membre en qualité d'agronome)



■ **Cédric Barbary**, responsable développement durable à Eaux de Calais, filiale de la Lyonnaise des Eaux, a participé au jury du Parc des Caps et Marais d'Opale (observateur)



■ **Rémy Pelletier**, chargé de communication à RTE région Sud-Est, a participé au jury du Parc de Camargue (observateur)

Quel regard portez-vous sur le concours ?

Nicolas Bulot : "Le terme "prairies fleuries" n'est pas évident au départ car cela donne un côté un peu "bucolique", pas forcément très agricole. Toutes les plantes n'ont pas des fleurs très visibles. L'approche par l'obligation de résultats promue par le concours est pertinente, bien plus qu'une approche classique par l'obligation de moyens. J'ai ainsi appris qu'il existait une mesure agrienvironnementale "Prairies fleuries", basée sur ce principe. Mon implication dans le concours m'a notamment amené à considérer les arbustes présents sur la parcelle avec un autre regard : ils peuvent aussi servir de ressource fourragère. En notant les parcelles pour leurs valeurs agronomiques, j'en ai vite tiré la conclusion, pas évidente de prime abord : on peut trouver des parcelles à haute valeur agronomique et à haute valeur écologique. Les parcelles inscrites au concours en Normandie-Maine sont situées sur des coteaux. A voir comment adapter le concours à d'autres types de prairies permanentes plus classiques en plaine ?"

"Le concours prairies fleuries le montre une fois de plus : la qualité de l'eau a un rôle capital pour l'expression de la biodiversité"



© PNR Scarpe-Escaut

Cédric Barbary : "Les différents spécialistes présents ont fait preuve de beaucoup de pédagogie en restant accessibles à tous! La parcelle gagnante a fait l'unanimité, à la fois pour sa valeur écologique et pour sa valeur agronomique. Cela m'a permis de me rendre compte de la richesse de la biodiversité du territoire ! Le concours le montre une fois de plus : la qualité de l'eau, qu'elle soit souterraine ou superficielle, a un rôle capital pour l'expression de la biodiversité. Et vice versa puisque la biodiversité, par son rôle de filtre épurateur, a aussi une action positive sur la qualité de l'eau!"

Rémy Pelletier : "Les échanges avec et au sein du jury ont bien montré les liens qui existent entre la présence de telle ou telle plante et la gestion agricole pratiquée. On ressent la passion des éleveurs à montrer ce qu'ils font ! Il n'y avait pas une atmosphère de compétition mais de la convivialité et du professionnalisme !"

Que vous a apporté cette expérience par rapport à vos activités professionnelles ?

Nicolas Bulot : "Je travaille déjà en réseau dans mon domaine, principalement avec des instituts de recherche (INRA), des instituts techniques (Arvalis), des établissements d'enseignement-recherche (ESA Angers). Participer au jury m'a permis d'échanger avec des structures (associations de protection de l'environnement, syndicat apicole...) avec lesquelles je n'ai pas l'occasion de travailler habituellement. Je n'avais pas de contacts particuliers avec le Parc avant cette action, même si certains de mes collègues en ont. Je connaissais quelques agriculteurs inscrits au concours mais pas tous."

"On peut trouver des parcelles qui allient une haute valeur agronomique à une haute valeur écologique!"

Cédric Barbary : "Les Eaux de Calais exploient des forages d'eau potable dans la nappe souterraine de Guînes. Avec le soutien de la ville de Calais et de l'Agence de l'eau Artois-Picardie, nous avons lancé un diagnostic territorial multipressions (DTMP) sur l'aire d'alimentation des captages (environ 5000 hectares). Cette démarche consiste dans un premier temps à recenser l'ensemble des pollutions diffuses présentes sur le territoire et, dans un deuxième temps, de proposer un plan d'action pour limiter ces pollutions. Ce diagnostic comprend un volet "biodiversité". Dans le cadre de cette étude une convention de partenariat a été signée, pour des échanges de données, entre le Parc des Caps et Marais d'Opale et Eaux de Calais."

"De la convivialité et du professionnalisme!"

Rémy Pelletier : "Cette action m'a donné l'opportunité de rencontrer des experts, que nous serons peut-être amenés à solliciter ultérieurement dans le cadre des activités de RTE. Pour insérer le mieux possible les lignes électriques dans leur environnement, nous faisons en effet de plus en plus appel à des compétences que nous n'avons pas en interne. Ce concours m'a permis de bien appréhender la manière dont travaillent les Parcs avec les acteurs de leurs territoires. Une convention de partenariat est d'ailleurs à l'étude entre RTE et des Parcs de la région."

Office national de la chasse et de la faune sauvage

“Avec les agriculteurs, nous travaillons à ce qui nous réunit”

En étant partenaire de ce concours agricole national des prairies fleuries, l'Office national de la Chasse et de la Faune sauvage (ONCFS) réaffirme une conviction forte qu'un avenir harmonieux entre les différents acteurs sur les territoires passe par l'écoute, le dialogue, la conciliation des usages. Et cela est possible. L'ONCFS, qui représente quelque 1 900 agents au service de la faune, s'attache à faire progresser ses missions en lien avec le développement durable. Nous travaillons ainsi sur la surveillance des territoires mais aussi sur la connaissance au sens large de la faune sauvage et nous vulgarisons un certain nombre de savoir-faire. Notre conviction, concrétisée depuis quelques années déjà sur les territoires, est que nous avons des choses à partager avec le monde agricole.

Depuis cinq ans, un programme baptisé “Agrifaune” a été mis en œuvre avec les chambres d'agriculture, la FNSEA, la fédération nationale des chasseurs (FNC). Sur les territoires, des conventions “Agrifaune” sont établies avec les agriculteurs. Des parcs naturels régionaux (Verdon et Massif des Bauges) nous accompagnent dans cette action. Nous avons signé il y a peu la 70^e convention départementale “Agrifaune” et c'est pour nous une vraie satisfaction. Notre volonté n'est pas d'imposer aux agriculteurs une démarche mais au contraire de travailler ensemble, dans le dialogue, en leur posant la question : que voulez-vous faire sur ce territoire afin de définir des itinéraires favorables à la faune sauvage ? Nous retrouvons ce même dialogue au

sein des jurys locaux du concours prairies fleuries, auxquelles nous participons ! (Ecrins, Mercantour et Pyrénées 2011).

Notre ambition et notre espoir est que, fort d'expériences concrètes et réussies telles que “Agrifaune” ou le concours agricole des prairies fleuries, nous soyons en mesure d'inspirer les politiques publiques : politique de l'eau, politique de la biodiversité, politique agricole. Le concours des prairies fleuries est l'occasion bien sûr de féliciter les agriculteurs lauréats pour leur démarche en faveur de la biodiversité, mais de remercier aussi les milliers d'agriculteurs qui, sur les territoires, sont sensibilisés à cette problématique et travaillent en ce sens. Face à la grande difficulté de prises de décisions quotidiennes qui est la leur, puisqu'ils sont bien évidemment engagés dans la nécessité de la performance économique, cette volonté est d'autant plus louable. Mais la conciliation entre la performance économique et environnementale est possible. Nous le montrons, et nous le montrerons tous les jours ensemble.

Michel Reffay, directeur des Actions Territoriales à l'ONCFS



Présentation du concours lors des Journées nationales Agrifaune 2010, organisées par l'ONCFS, l'APCA, la FNC et la FNSEA.

Fédération nationale des appellations d'origine protégée

“Le concours, un bon support pour un accompagnement pertinent des éleveurs”

L'autonomie fourragère et la qualité des fourrages constituent un socle important des cahiers des charges AOP. Dans de nombreuses AOP, la prairie permanente a un rôle prépondérant dans ce socle. Aujourd'hui, les questionnements sont nombreux, au sein des organismes qui gèrent les AOP, sur l'amélioration de l'autonomie sur ces surfaces, que ce soit quantitativement ou qualitativement. Le concours des Prairies fleuries a un rôle de veille, de développement. Il doit aider les ODG, les organismes de développement à assurer un accompagnement pertinent des éleveurs.

Bien évidemment, la notion de concours est un niveau d'excellence. Ce n'est pas forcément accessible à tous, et généralisable, mais c'est un moyen d'échanger sur des bonnes pratiques. Il est d'ailleurs aussi important que le concours garde bien une notion de production fourragère, répondant aux besoins de l'élevage : en quantité et en qualité (valeurs alimentaires, quantité pour satisfaire l'alimentation du troupeau).

Les événements grand public, associés à des AOP (Fête des Fromages, ...) sont de bonnes occasions pour mettre en évidence des actions comme le concours des Prairies fleuries.

C'est un élément de preuve pertinent du travail

concret des éleveurs en faveur de la biodiversité. L'atout du concours des Prairies fleuries est d'être visible et compris par tous, citoyens et consommateurs. La diversité floristique est facilement repérable dans les prairies et permet donc de communiquer. Avec ce point d'ancrage, il est alors plus facile de parler des autres atouts de la prairie permanente : l'intérêt paysager et culturel, la biodiversité du sol, la limitation de l'érosion ou comme piège de carbone.

La diversité de la flore des prairies est aussi un composant majeur de la richesse gustative de nos fromages, que chaque consommateur peut apprécier tous les jours en dégustant nos fromages AOP.

Dominique Chambon, président de la Fédération nationale des appellations d'origine protégée (FNAOP), éleveur de chèvres et producteur fermier de Rocamadour AOP à Lachapelle-Auzac (Lot), président de l'ODG Rocamadour et du CNAOL.



Syndicat national d'apiculture et Union nationale de l'apiculture française

“Un excellent terrain de rencontre entre agriculteurs et apiculteurs”

Le SNA et l'UNAF, membres du comité d'organisation du Concours agricole national des Prairies fleuries, se félicitent du succès de cette opération à plusieurs titres.

Sur les 18 territoires de Parcs engagés dès la première édition nationale, plus de 200 agriculteurs ont participé à ce concours. Les prairies fleuries présentées témoignent d'une qualité écologique et agronomique remarquable. Il s'agit d'écosystèmes riches. La biodiversité y est non seulement nécessaire à l'agriculture pour la production de fourrage mais également utile à la société du point de vue de l'environnement, du paysage, du patrimoine naturel “ordinaire”. L'un des grands intérêts de ce concours est d'en rendre compte et de le souligner. Botanistes, agronomes, agriculteurs et apiculteurs le font dans un souci d'écoute réciproque et de complémentarité de leurs compétences.

Les prairies fleuries sont un excellent terrain de rencontre entre agriculteurs et apiculteurs. Sur ces prairies, l'activité d'élevage laitier ou allaitant et la présence de ruchers peuvent être compatibles. La diversité floristique, la souplesse d'exploitation de ces prairies naturelles (possibilité de décalage de fauche, de fauche tardive), les composantes même de ce milieu (présence de haies, bosquets pouvant constituer des zones refuges pour les abeilles, zones humides ou petits points d'eau où elles peuvent s'abreuver) leur confèrent en effet cet avantage que recherchent justement les apiculteurs. L'installation de ruchers sur ces parcelles ou à proximité de celles-ci est donc possible et nombre d'agriculteurs participant à ce concours expriment qu'ils y sont favorables.

L'initiative est déjà effective dans le Parc naturel régional du Massif des Bauges.

Les prairies fleuries participent directement au maintien de la faune et de la flore. Elles peuvent contribuer directement à la bonne santé des abeilles et des insectes pollinisateurs qui trouvent en ces milieux une alimentation diversifiée et de haute qualité, source énergétique qui renforce leurs fragiles organismes. Aptes à produire à partir de multiples espèces de fleurs d'excellents miels qui expriment, à l'instar du lait pour les fromages, une typicité du terroir, les abeilles savent aussi rendre à la prairie un précieux service par leur activité pollinisatrice. Aux hommes, sur les territoires, de favoriser cette réciprocité de services. Le concours des prairies fleuries a le mérite d'insister sur cette convergence souhaitée par beaucoup et tout à fait possible.

*Yves Vedrenne, président du SNA
Olivier Belval, président de l'UNAF*



Fédération des conservatoires botaniques nationaux

“Les prairies fleuries expriment les interactions entre l'homme et son milieu”

La mission de la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux porte sur l'inventaire, la conservation, le porter à connaissance et l'appui en expertise sur la flore remarquable et les habitats naturels et semi-naturels. Les milieux suivis, même ceux qui nous semblent “naturels” sont souvent, en fait, semi-naturels, c'est-à-dire aménagés et façonnés de longue date par la main de l'homme, et notamment par l'action des agriculteurs. La frontière entre le “sauvage” et “l'anthropisé” est souvent difficile à distinguer, comme par exemple dans le Parc de la Brenne, avec ses plus de 2000 étangs. Ce paysage de zone humide à l'aspect naturel, d'une richesse exceptionnelle et reconnu d'importance internationale, est, en fait, le produit historique de l'action de l'homme qui a aménagé là, dès le Moyen-Âge, des réservoirs à poissons pour approvisionner la capitale. Il était, donc, logique que nous nous intéressions aux prairies fleuries qui permettent de préserver un équilibre écologique par une gestion choisie des exploitations agricoles.

À la demande des Parcs naturels, le réseau des Conservatoires botaniques nationaux est devenu partenaire du concours national agricole des prairies fleuries pour apporter une exper-

tise technique et scientifique sur la flore et participer aux jurys locaux des concours. La Fédération nationale a mobilisé le réseau des Conservatoires en région sur le référentiel de plantes indicatrices de la biodiversité et, dans les jurys, sur l'évaluation de leur présence. La démarche est intéressante et riche : par cette approche pluridisciplinaire, on cherche à identifier les indicateurs croisés d'un équilibre à partir des attentes de chacun des acteurs locaux. Évidemment, on ne va pas aussi loin que chacun le souhaiterait. La transversalité des actions nécessite de concilier ces intérêts différents. L'approche locale permet aussi d'échanger et de mieux se connaître. C'est une expérience pertinente pour valoriser des agriculteurs qui, sur le terrain, accomplissent un travail remarquable en essayant d'avoir une relation plus fine avec les milieux sur lesquelles ils interviennent.

Elisabeth Dodinet, Fédération des conservatoires botaniques nationaux



Nous ne préserverons l'avenir des prairies fleuries que si elles sont valorisées.



Le Concours agricole national des prairies fleuries a fait partie des manifestations importantes organisées en France dans le cadre de "2010 Année internationale de la Biodiversité". En tant que partenaire de cette manifestation, j'ai été particulièrement heureuse d'accueillir dans les locaux du ministère la cérémonie officielle de remise des prix.

La première édition de ce concours national a mobilisé de nombreux partenaires et suscité la participation de plus de 200 éleveurs sur les territoires. Ce succès nous a tous invités à inscrire cette manifestation dans la durée. Car, au-delà de son caractère événementiel, une telle démarche partenariale, conduite avec les agriculteurs dans les territoires, s'inscrit pleinement dans l'action publique en faveur de la biodiversité.

Les prairies fleuries remettent à l'honneur le couple « prairies-ruminants » qui fait l'excellence de l'élevage extensif. La production de fromages et de viandes de qualité est la preuve de leur utilité économique.

C'est tout l'intérêt de ce concours que de le montrer et de rappeler que nous disposons là d'un système agricole de qualité, viable économiquement, dans lequel de jeunes agriculteurs peuvent s'investir.

Un système qui rend de multiples services à l'environnement, parce qu'il exploite durablement des espaces naturels, qu'il préserve la diversité de la flore et de la faune, qu'il améliore le cycle de l'eau, et donc celle de l'eau potable, ou bien encore qu'il capte du carbone et lutte contre l'érosion. Ce service environnemental, nous devons le valoriser davantage, en saisissant les occasions que nous offriront la réforme de la PAC et l'architecture des futures mesures agro-environnementales.

La révision de la stratégie nationale pour la biodiversité a fait l'objet d'un travail collectif de qualité. Le maître-mot en est l'intégration de la biodiversité dans les politiques publiques et les projets privés. Cet objectif concerne tous les acteurs, et je souhaite que nous le poursuivions en lui donnant davantage de réalité "sur le terrain", en donnant à l'agriculture toute la place qui lui revient.

Les organisateurs du concours des prairies fleuries n'ont pas attendu la révision de la stratégie nationale pour appliquer cette nouvelle orientation de territorialisation. Ils ont été, en quelque sorte, à l'avant-garde. Il faut donc saluer tous ceux qui ont été à l'initiative du concours, particulièrement les parcs naturels régionaux et les parcs nationaux, l'office national de la chasse et de la faune sauvage et les chambres d'agriculture. Et il faut surtout tirer un grand coup de chapeau à tous les éleveurs qui ont concouru en 2010, et à nos trois lauréats. Les candidats, je n'en doute pas, seront encore plus nombreux en 2011.

C'est avec des expériences de ce type que nous montrerons combien la stratégie nationale pour la biodiversité peut être vivante et efficace, portée par tous les acteurs, dans tous les territoires.

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET
Ministre de l'Écologie,
du Développement durable,
des Transports et du Logement

Une démarche partenariale exemplaire

Depuis plusieurs années, les agriculteurs français ont fait le choix de l'environnement. Par nécessité d'abord, parce que le coût croissant des engrais, les risques sanitaires liés aux pesticides et la pollution des nappes phréatiques ne leur laissent pas d'autre choix. Par conviction aussi, car les paysans sont des acteurs majeurs du développement durable.



Ce sont les premiers à tester de nouvelles pratiques rotationnelles pour éviter l'épuisement des sols. Les premiers à s'engager dans le traitement des effluents d'élevage, grâce à la méthanisation. Les premiers à se convertir au bio, à raison de 15 conversions par jour. Pour les agriculteurs français, l'environnement n'est pas un slogan : c'est leur quotidien. A tous ceux qui pensent qu'agriculture et environnement ne marchent pas ensemble, les prairies fleuries montrent le contraire.

Les agriculteurs jouent un rôle majeur pour la protection de la biodiversité. Ils entretiennent les prairies, les champs ouverts et les haies bocagères, qui sont des refuges essentiels pour la faune et la flore. La biodiversité est une richesse qu'il faut préserver, car ce sont la diversité des paysages et des espèces animales et végétales qui font la force de notre agriculture. C'est cette démarche gagnant-gagnant que nous voulons défendre.

C'est la raison pour laquelle j'ai lancé plusieurs actions pour inciter les agriculteurs à mieux prendre en compte la biodiversité. Le plan Ecophyto 2018, qui vise à réduire l'utilisation des phytosanitaires de 50% en 10 ans, connaît un succès remarquable, avec plus de 1000 fermes pilotes en 2011. Nous avons également renforcé les mesures de soutien en faveur de l'agriculture biologique, et facilité les démarches de certification environnementale des exploitations.

Cette stratégie repose sur une démarche partenariale et incitative. L'environnement ne

doit pas être une contrainte, mais un atout pour les agriculteurs. C'est le sens des mesures agro-environnementales. Celle qui accompagne les prairies fleuries repose sur une logique de résultats et non de moyens. Elle laisse nos agriculteurs libres de choisir la technique la plus adaptée à leur situation et à leur savoir-faire. Ce principe est au fondement de la position française sur le verdissement de la PAC. Nous voulons un verdissement pragmatique et incitatif, un verdissement qui valorise les efforts des agriculteurs, qui simplifie les règles et qui contribue à la compétitivité des exploitations.

Le Concours agricole national des Prairies fleuries s'inscrit dans le même esprit. Tous les éleveurs qui y participent ont à cœur de concilier préservation de la biodiversité, impératifs économiques et qualité des produits. C'est la raison pour laquelle mon ministère a soutenu et accompagné cette initiative dès 2007. Je tiens à remercier les organisateurs du concours pour le travail remarquable qu'ils fournissent chaque année, et j'adresse toutes mes félicitations aux lauréats de cette nouvelle édition.

Bruno LEMAIRE
Ministre de l'Agriculture,
de l'Alimentation, de la Pêche,
de la Ruralité et de l'Aménagement du
Territoire

Les prairies fleuries, un enjeu européen



Le maintien des prairies et pâturages permanents est une préoccupation agricole et environnementale partagée par les institutions européennes. Les enjeux sont multiformes : préserver les sols, maintenir l'agriculture dans les régions à "haute valeur naturelle" ou à "handicap naturel", stopper l'érosion de la biodiversité, lutter contre l'effet de serre, prévenir les incendies... Des politiques ciblées sur les milieux herbagers sont mises en oeuvre dans chaque État de l'Union Européenne.

Le concours agricole national de prairies fleuries permet de promouvoir la mesure agri-environnementale (MAE) "prairies fleuries".

En juin 2010, une délégation de l'Agence Européenne de l'Environnement (AEE) s'est rendue dans le Parc naturel régional du Massif

des Bauges à l'occasion du concours.

"Il est remarquable de constater que la MAE "prairies fleuries" mise en oeuvre avec un réel succès dans les Bauges depuis 2008, est un outil aujourd'hui utilisé par plus d'une trentaine de territoires en France, ce qui prouve une véritable adhésion de la part des exploitants agricoles à ce type de démarche !" indique Dominique Richard, directrice du Centre thématique européen et membre de la délégation.

"La réussite de cette MAE semble due au fait qu'elle n'impose pas à l'agriculteur une liste de contraintes à respecter mais une obligation de résultat, c'est à dire la présence, dans les prairies, de plantes indicatrices d'un bon équilibre

entre qualité fourragère et biodiversité. La MAE donne ainsi à l'agriculteur l'occasion d'exprimer son savoir-faire. Les résultats sont faciles à mesurer par les agriculteurs eux-mêmes. Nul doute que la MAE "prairies fleuries" a vocation à s'étendre à bien d'autres prairies biodiversées à travers l'Europe !"



L'ouverture aux parcs européens

Plusieurs parcs français participant au concours ont des jumelages avec des parcs européens, transfrontaliers ou plus éloignés (Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Royaume-Uni et Suisse). Certains ont invité leurs partenaires à leurs jurys locaux.

Ainsi, le parc Schwarzwald d'Allemagne est venu suivre le concours 2011 du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, le Parco Nazionale Gran Paradiso d'Italie, celui du Parc national de la Vanoise. Ces parcs sont très intéressés pour organiser conjointement avec les parcs français ce concours en 2012, sur leur territoire.

La fédération des parcs européens, Europarc, organisera un atelier dédié au concours des prairies fleuries lors de son assemblée générale de

septembre 2011 dans la province du Bade-Wurtemberg en Allemagne. C'est dans cette province qu'est né le concept "prairies fleuries" développé par le programme "MEKA" qui rémunère la préservation par les agriculteurs des prairies utilisées extensivement.

Un futur concours européen permettrait de promouvoir ces milieux herbagers riches en espèces !

L'AEE est une agence de l'Union Européenne, basée à Copenhague, chargée de mettre en place des systèmes d'information et d'observation sur l'environnement et d'établir des bilans de synthèse en appui à la mise en oeuvre des politiques environnementales.

Un des projets développés par l'AEE est le projet ONE (Notre Europe de Nature) dont le but est de témoigner d'histoires à succès autour de la biodiversité. En 2011 seront publiées les histoires concernant la Suède, la Turquie, la Pologne, la Roumanie et la France, en l'occurrence l'expérience "prairies fleuries" pour cette dernière.

<http://www.eea.europa.eu/themes/biodiversity/our-natural-europe>